

SYSTEME DES NATIONS UNIES En REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Plan Cadre des
Nations
Unies pour
l' **A**ide au
Développement

(UNDAF / 2013- 2017)

Consultant : M. Silah-Eddine Abdoul Samad

(Draft 6)

15 Février 2012

Sommaire

i)	L’allocution du Président de la République, Chef du Gouvernement	3
ii)	Indicateurs	4
iii)	Résumé analytique	5
iv)	Avant Propos	6
v)	Engagement de l’Equipe de Pays	7
vi)	Liste des abréviations	8
Section I – Introduction		10
	1.1 - Contexte	10
	1.2 - Planification stratégique du PNUAD	10
	1.3 - Matrice des résultats du PNUAD	11
	1.4- Validation du PNUAD	12
Section II – Résultats du PNUAD		13
	2.1- Axe de coopération 1 : Gouvernance, Genre et développement économique	13
	2.2- Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base	15
	2.2.1- Éducation	17
	2.2.2- Santé	
	2.2.3- VIH/SIDA	18
	2.2.4- Eau et Assainissement	19
	2.2.5- Protection des femmes et enfants	20
	2.2.6- Promotion de la jeunesse	20
	2.3- Axe de coopération 3 : Résilience des populations face aux aléas naturels et à l’insécurité alimentaire	20
	2.4- Avantages comparatifs du SNU	21
	2.5- Partenariat	23
Section III – Estimation des ressources nécessaires		23
Section IV – Mise en œuvre		24
Section V – Suivi et évaluation		25
Annexes		27
	Annexe 1- Problèmes majeurs identifiés à travers le CCA	27
	Annexe 2- Les 100 actions prioritaires de l’INDS	28
	Annexe 3- Matrices des résultats du PNUAD	31
	Annexe 4- Calendrier de suivi-évaluation du PNUAD	61

i) Allocution du Président de la République – 17 mai 2011

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Je vous souhaite à tous la bienvenue, dans ce Conseil des Ministres qui marque officiellement l'entrée en exercice d'un nouveau gouvernement.

Je l'ai dit tout au long de la campagne présidentielle et je l'ai réaffirmé dans mon discours d'investiture, le mandat qui s'annonce sera celui de l'exigence.

Cette exigence, elle se traduit aujourd'hui par une réorganisation substantielle des portefeuilles ministériels qui donnent des orientations stratégiques claires, innovantes et pragmatiques à nos politiques publiques.

Elle dicte, également, dans une certaine mesure, la composition de ce gouvernement au travers duquel j'ai voulu répondre aux engagements pris vis-à-vis des Djiboutiennes et Djiboutiens.

Ainsi, j'ai décidé de faire appel à des hommes et des femmes dont les compétences sont reconnues dans leurs domaines respectifs. Des hommes et des femmes qui connaissent la réalité du terrain, ses difficultés, ainsi que les attentes de leurs concitoyens.

Le mandat qui vous est assigné est limpide : le programme sur lequel j'ai été élu et les attributions qui sont les vôtres, forment désormais le socle des politiques que vous aurez à conduire.

Cependant, il demeure une règle commune, un mot d'ordre : la solidarité de l'action gouvernementale au service de l'intérêt général.

J'attends de la rigueur dans le travail, de la discipline dans l'action, de la sincérité dans le service, et un sens aigu de l'éthique dans l'exercice des responsabilités.

J'attends de vous que vous vous comportiez comme une équipe exemplaire dans sa solidarité, et irréprochable dans son action.

J'ai privilégié la transversalité dans l'approche. Collégialité, coopération, coordination, telles sont les leitmotifs qui doivent inspirer ce nouveau gouvernement. La culture du résultat et l'évaluation stricte, constante et sans complaisance de nos actions doivent devenir des réflexes.

Les Djiboutiens sont en droit d'exiger une gestion rigoureuse et transparente des deniers publics. Ils sont en droit d'exiger un service public efficient et accessible.

Ils sont en droit d'exiger de leur justice qu'elle soit équitable et impartiale.

Ils sont en droit de se savoir en sécurité chez eux.

Ils sont en droit d'exiger pour leurs enfants une éducation de qualité, pour leurs malades des soins adaptés, et enfin pour les plus nécessiteux, une solidarité accrue.

Ces exigences, je me suis engagé à les traduire dans les faits, c'est pourquoi, je ne tolérerai aucun manquement, aucune déviance de la ligne de conduite que je viens de vous tracer.

Je ne tolérerai aucun gaspillage de ressources, aucune insuffisance, aucun défaitisme, aucune faiblesse, ni abus d'aucune sorte.

Les sensibilités personnelles et les indécidables n'auront aucune place dans ce gouvernement.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes tous des serviteurs du peuple souverain. Cette charge temporaire qui nous échoit est la plus lourde qui soit. Elle exige de chacun d'entre nous que nous allions au bout de nous-mêmes. Que nous donnions le meilleur de nous même pour ce peuple qui nous a fait confiance.

(Allocution prononcée par SE le Président de la République M. Ismaïl Omar Guelleh à l'occasion du 1^{er} Conseil des Ministres de son troisième mandat, le 17 mai 2011 – (Extrait du Site Internet de la Présidence de la République)

ii) Indicateurs

Indicateurs	EDSF/ 2002	EDIM/2006	2009/2010
Population (en milliers d'habitants)	600.000		818.159 ⁽¹⁾
Pourcentage Homme dans la population totale			53,8 ⁽¹⁾
Pourcentage Femmes dans Population Totale			46,2 ⁽¹⁾
Taux d'accroissement de la population	2,8	ND	2,8 ⁽¹⁾
Taux d'urbanisation (%)	80%	ND	70,6 ⁽¹⁾
Population de moins de 15 ans	40		35,2 ⁽¹⁾
Densité (milliers d'habitants/km ²)	27,7		35,57
Indice de Développement Humain	0,49	0,494	0,403 ⁽⁷⁾
Classement selon IDH sur 177 pays	155 ^{ème}	148 ^{ème}	147 ^{ème} ⁽⁷⁾
Population des réfugiés en septembre 2011		4..550	18.300 ⁽⁸⁾
Population vulnérable victime de la sécheresse		88.500	120.000
Taux de mortalité néonatale (pour 1.000 naissances vivantes)			34
Taux de Mortalité Infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	103	67	73
Taux de Mortalité Infanto/Juvenile (1.000 naissances vivantes)	129,1	94	91
Taux de Mortalité Maternelle/pour 100 000 naissances vivantes	546	ND	300
Taux de Malnutrition Aiguë Modérée (- 5 ans)	17,90%	20,70%	8,8% ⁽⁵⁾
Taux de Malnutrition Aiguë Sévère (- 5 ans)	5,90%	7,50%	1,2% ⁽⁵⁾
Taux d'Insuffisances Pondérale (-5ans)	26,80%	28,90%	22,9% ⁽⁵⁾
Taux d'allaitement maternel exclusif	0,60%	1,30%	24,5% ⁽⁵⁾
Taux de Retard de Croissance (malnutrition chronique)			30,8% ⁽⁵⁾
Taux de prévalence contraceptive	11,90%	17,80%	33,5% ⁽⁶⁾
Accouchement assisté par un personnel qualifié	90,90%	92,90%	58% ⁽⁶⁾
Couverture Vaccinale contre la DTC 3	53,10%	46,20%	83,1%
Couverture Vaccinale contre la Rougeole	58,10%	65,00%	85% ⁽³⁾
Couverture Vaccinale contre la Polio 3	39,20%	56,80%	88% ⁽³⁾
Couverture contre la Tuberculose (BCG)	76,80%	87,50%	88%
Enfant entièrement vacciné (vaccination complète)	32,90%	39,60%	
Enfant moins de 5 ans dormant sous une MI	ND	1,30%	29,1% ⁽²⁾
Enfant moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire	ND	9%	
Traitement Antipaludéen chez les moins de 5 ans	ND	9,50%	
Pourcentage de femmes mariées de 15-49ans ayant subies une MGF	98,30%	93,10%	
Taux Brut de Scolarisation Primaire	ND	66,20%	74,3% ⁽²⁾
Ratio filles/garçons dans l'enseignement Primaire	ND	0,98	0,88
Taux Brut de Scolarisation dans le l'enseignement Moyen			53,7%
Ratio filles/garçons dans le l'enseignement moyen			0,80
Taux Brut de Scolarisation Secondaire	ND	41%	41%
Ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire	ND	0,82	0,88
Taux d'Alphabétisation des 15-24ans (total)	43,70%	47,50%	72,7%
Taux d'Alphabétisation des 15-24ans, féminin			66,9%
Taux d'Alphabétisation des 15-24ans, masculin			78,8%
Taux d'emploi de la population active 15-59 ans (total)			22,2%
Taux d'emploi de la population active 15-59 ans (féminin)			11,4%
Taux d'emploi de la population active 15-59 ans (masculin)			33,5%
Taux de chômage des 15-59 ans de la population active (total)			61,4%
Taux de chômage des 15-59 ans de la population active (féminin)			71,1%
Taux de chômage des 15-59 ans de la population active (masculin)			56,1%
Taux de Prévalence du VIH/SIDA	2,90%	2,90%	2,7% ⁽²⁾
Connaissances générales sur la prévention du VIH, femmes de 15-49ans	17,20%	17,90%	
Connaissances générales sur la prévention du VIH chez les jeunes 15-24ans	ND	18%	20,75% ⁽⁴⁾
Estimation de la couverture nationale en traitement ARV			16% ⁽⁴⁾
Accès aux sources d'eau potable améliorée	91,20%	93,50%	
Pourcentage de la population utilisant des sanitaires pour l'élimination des excréments en milieu urbain	ND	67,80%	
Pourcentage de la population utilisation des sanitaires pour l'élimination des excréments en milieu rural	ND	18,80%	

1) Résultats Préliminaires du Recensement général de la population (RGPH/2009)

2) Rapport des OMD / PNUD/2010

3) PNDS 2008-2011 / Evaluation CSD/2010

4) Rapport UNGASS/2010

5) Enquête Nutritionnelle/UNICEF/2010

6) Rapport annuel DSME/2010

7) Rapport Mondial sur le Développement Humain/2010

8) Rapport PAM/2011

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) de la République de Djibouti pour la période (2013-2017) est l'aboutissement d'un large processus participatif qui a été piloté conjointement par le Gouvernement et le Système des Nations Unies (SNU), auquel ont pris part également la société civile, le secteur privé, ainsi que des Partenaires au développement présents dans le pays. Il s'inscrit dans le cadre de la Réforme des Nations Unies, en vue de garantir une réponse collective, cohérente et intégrée de l'Equipe Pays, aux priorités retenues dans le cadre du Développement national

Le PNUAD (2013-2017) a donc pour objectif de contribuer à la réalisation des priorités nationales, mais aussi à la Promotion des Droits de l'Homme et à la réalisation des valeurs et principes énoncés par la Déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Il se veut par conséquent une réponse aux 100 actions prioritaires définies dans la nouvelle version de l'Initiative Nationale de Développement Social (INDS/2011-2015) du Gouvernement pour transformer Djibouti¹ à l'horizon 2015.

Il s'appuie également sur une compréhension commune de la situation du pays, établie dans le cadre du Bilan Commun de Pays ou BCP en novembre 2011 par le SNU, en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale et les autres ministères du gouvernement de Djibouti, et en consultation avec la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.

Il s'appuie aussi sur les leçons et enseignements tirés de la revue à mi parcours du PNUAD (2008-2012) réalisée en décembre 2010, par le Système des Nations Unies.

Ainsi, trois axes de coopération ont été identifiés par l'Equipe Pays des Nations Unies en commun accord avec le Gouvernement et les différents participants à l'élaboration du BCP, lors de la planification stratégique du PNUAD couvrant la période (2013-2017). Il s'agit de :

- i) Renforcement de la gouvernance et la contribution au développement économique ;
- ii) Amélioration de l'accès aux services sociaux de base, notamment des populations vulnérables dont les femmes et enfants, ainsi que les adolescents (es) et les jeunes ;
- iii) Contribution à la résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire.

La Promotion et la Protection des Droits de l'homme, ainsi que la dimension Genre ont été prises en compte de manière transversale, lors de l'élaboration des effets et extrants du PNUAD. Par ailleurs, compte tenu du contexte pays, une attention particulière a été portée par l'Equipe de pays et ses Partenaires aux thématiques de la Prévention et de la Gestion des Risques et Catastrophes, ainsi qu'à la Sécurité alimentaire.

Les interventions du Système des Nations Unies (SNU) prévues dans le cadre de ces 3 axes sont complémentaires à celles menées par les autres Partenaires au développement dans le pays. Elles contribuent à la réalisation d'une ou plusieurs priorités nationales et tiennent compte des avantages comparatifs du SNU.

A cet égard, le Système des Nations Unies s'attachera à mettre en œuvre des stratégies visant au renforcement des capacités nationales, afin d'assurer une appropriation nationale efficiente du processus de développement.

¹ L'INDS est en fait une Initiative qui définit un nouveau cadre de Lutte contre la Pauvreté, dit de seconde génération.

La définition des effets du PNUAD s'est effectuée en travaux de groupe² dans le respect des cinq principes de programmation des Nations Unies : i) l'approche basée sur les droits de l'Homme ; ii) l'approche genre ; iii) le développement durable ; iv) la gestion axée sur les résultats ; v) le renforcement des capacités.

Ce sont au total 12 effets, obtenus à partir de 43 extraits ou produits, qui sont attendus au terme du cycle du PNUAD (2013-2017) sur l'ensemble des trois axes de coopération, comme suit :

PNUAD (2013-2017).	
Axes	Effets
1- Gouvernance, et Développement économique du pays	1- Les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable
	2- Les processus nationaux et sectoriels de planification, de suivi-évaluation, ainsi que de la gestion macro-économique sont soutenus et renforcés
	3- Les opportunités de développement économique et de création d'emplois, au niveau national et local, sont élargies
2- Accès aux Services Sociaux de Base	1- Les garçons et les filles, en milieu urbain comme en milieu rural, ont accès, de manière équitable, à une éducation de base de qualité
	2- Les populations, en particulier les femmes et les enfants de moins de 5 ans, ont accès à des services de santé de base et de nutrition de qualité sur l'ensemble du pays.
	3- Les populations les plus à risque, les adolescents (es) et les jeunes ont accès aux services de prévention et de soins en matière de VIH/SIDA
	4- Les populations défavorisées en milieu rural et péri urbain ont accès aux ouvrages d'approvisionnement en eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement, et les utilisent de façon durable.
	5- Les femmes et les enfants sont mieux protégés contre toutes les formes de violence et exploitation
	6- Les adolescents (es) et les jeunes bénéficient d'un environnement favorable à leur épanouissement
3- Résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire	1- Les communautés rurales et les écosystèmes sont plus résilients face aux changements climatiques
	2- Les structures en charge de la gestion des risques et catastrophes (GRC) sont renforcées et contribuent à la résilience du pays, face aux risques et catastrophes
	3- Les populations vulnérables bénéficient d'une meilleure Sécurité Alimentaire

Le défi commun pour le Gouvernement de la République de Djibouti et l'Equipe de pays des Nations Unies sera d'améliorer les tendances, afin que des progrès significatifs soient réalisés en vue d'approcher les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015.

L'Equipe de pays en concertation avec le Gouvernement estime à **95.534.000 US\$** les fonds nécessaires à la réalisation des effets ou résultats escomptés du PNUAD. Ce montant inclut les ressources propres des agences et celles à mobiliser avec l'appui du Gouvernement à partir des sources tiers. Une stratégie de mobilisation de ressources sera développée par le SNU, afin de réunir les ressources nécessaires.

Un mécanisme de mise de mise en œuvre, ainsi qu'un système de suivi évaluation avec un calendrier à l'appui sont également proposés.

² Trois Comités thématiques ont été mis en place, c'est-à-dire un Comité par axe de coopération.

iv)

Avant Propos

Ce troisième Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement de la République de Djibouti (PNUAD) pour la période (2013-2017) s'inscrit dans le cadre de la Réforme des Nations Unies dans le but de garantir une plus grande synergie et complémentarité des interventions des agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies sur le terrain et accroître l'effet multiplicateur de leur contribution au développement du pays.

Il constitue ainsi une réponse commune du Système des Nations Unies aux problèmes de développement identifiés à travers plusieurs analyses communes de situation, dont celles menées dans le cadre du suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2010, et celles effectuées dans le cadre du Bilan Commun de Pays ou CCA établi en novembre 2011.

Il constitue également le cadre de planification des activités de développement du Système des Nations Unies et comprend un ensemble logique de résultats et stratégies communes de coopération, ainsi qu'un mécanisme commun de suivi-évaluation et un cadre estimatif de besoins en ressources programmatiques.

Le défi commun pour le Gouvernement de la République de Djibouti et l'Equipe de pays des Nations Unies sera d'améliorer les tendances, afin que des progrès significatifs soient réalisés en vue d'approcher les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015.

Sur la base des priorités nationales affichées dans la nouvelle version de l'INDS (2011-2015), et en se référant aux leçons et enseignements tirés de la revue à mi-parcours du PNUAD (2008-2012) réalisée en décembre 2010, le Système des Nations Unies, articule ses interventions autour de trois axes dans son PNUAD pour la période 2013-2017: i) le renforcement de la gouvernance et la contribution au développement économique du pays ; ii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité, notamment des populations vulnérables dont les femmes et enfants, ainsi que les adolescents (es) et les jeunes ; iii) la contribution à la résilience des populations et des écosystèmes face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire.

A cet égard, le Système des Nations Unies s'attachera à mettre en œuvre des stratégies visant au renforcement des capacités nationales, afin d'assurer une appropriation efficiente du processus de développement. L'élaboration du présent PNUAD, auquel les cadres nationaux et le Gouvernement ont apporté une contribution déterminante, représente déjà un pas en avant dans cette direction.

La mise en œuvre du PNUAD (2013-2017) contribuera à la réalisation des « 100 actions prioritaires de l'INDS (2011-2015) pour transformer Djibouti à l'horizon 2015 », auxquelles tous les Partenaires au développement du pays apporteront leur contribution.

A cet égard, le Système des Nations Unies confirme son engagement à rester à l'écoute du Gouvernement et à adapter, le cas échéant, le cadre de ses interventions.

Monsieur Ahmed Ali Silay

**Ministre Déléguée aux Affaires étrangères
Chargé de la Coopération Internationale**

Madame Hodan Hadji Mahmud

**Coordonnatrice Résidente
du Système des Nations Unies
Représentant du PNUD**

v)

Engagement de l'Equipe de Pays

La République de Djibouti s'est engagée avec conviction dans un processus de développement tendant à renforcer la paix, la sécurité et la prospérité au bénéfice de tous ses citoyens, égaux en droits et en devoirs. Elle situe ses orientations politiques actuelles et les perspectives de son avenir économique et social dans l'esprit des Conférences, Sommets et instruments des Nations Unies relatifs aux Droits humains, ainsi que dans celui de la Déclaration du Millénaire et des huit objectifs de développement qui s'y rattachent et auxquels elle souscrit pleinement.

Aussi, nous soussignés, Représentants des Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies constituant l'Equipe de pays, nous nous engageons à soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre de ses priorités nationales en faveur de la lutte contre la pauvreté dont l'initiative nationale du développement social lancé par le Président de la République en janvier 2007, afin d'obtenir des résultats tangibles en faveur de l'amélioration des conditions de vie de la population djiboutienne.

En nous appuyant sur un leadership national et un partenariat étendu à la société civile, au secteur privé, ainsi qu'aux acteurs du développement, nous nous engageons également, dans le respect du mandat de chacune des organisations que nous représentons, à mettre en œuvre le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement pour la République de Djibouti, en collaboration avec les autres partenaires du développement, dans les trois domaines suivants :

- 1- Le renforcement de la gouvernance et la contribution au développement économique du pays ;
- 2- Le renforcement de l'accès aux services sociaux de base de qualité, notamment en faveur des populations vulnérables, dont les femmes et les enfants, ainsi que les adolescents et jeunes ;
- 3- La contribution à la résilience des populations et des écosystèmes face aux aléas climatiques, (risques et catastrophes naturelles), ainsi qu'à la sécurité alimentaire.

Mme la Coordonnatrice Résidente
du Système des Nations Unies, et
Représentante du PNUD

M. le Représentant Résident du PAM

Mme. la Représentante Résidente de l'UNICEF

Mme. la Représentante Résident du UNHCR

Mme. la Représentante Résidente de la FAO

Mme. la Représentante Résidente de l'OMS

Mme la Représentante Adjointe du PNUD

Mme. La Représentant Assistante de l'UNFPA

M. le Coordonnateur de l'Antenne de l'UNESCO

M. le Représentant du FMI

vi)

Liste des abréviations

ADDS :	Agence Djiboutienne du Développement Social
APD :	Aide publique au développement
ARV :	Anti Rétroviraux (VIH/SIDA)
BAD :	Banque Africaine de Développement
BID :	Banque Islamique de Développement
CCA :	Common Country Assesment (Bilan Commun de Pays)
CDC :	Centre de Développement Communautaire
CDE :	Convention des Droits de l'Enfant
CEDEF :	Convention relative à l'élimination des discriminations à l'égard des femmes
CNJD :	Conseil National de la Jeunesse Djiboutienne
DISED :	Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques
EDAM :	Enquête Djiboutienne Auprès des ménages
EDSF :	Enquête Djiboutienne de la Santé de la Famille
EDIM :	Enquête Djiboutienne à Indicateurs Multiples
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI:	Fonds Monétaire International
GPE:	Groupe des Partenaires de l'Education
GPS :	Groupe des Partenaires de la Santé
HACT:	Harmonised Approach for Cash Transfer
IDA :	Aide Internationale au Développement (Banque Mondiale)
INDS :	Initiative Nationale du Développement Social
MCC :	Ministère de la Culture et de la Communication
MGF :	Mutilations Génitales Féminines
MENFOP :	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
MS :	Ministère de la Santé
MJ :	Ministère de la Justice, des Affaires pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme
MPFPF :	Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning familial
OEV :	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI :	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA :	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PANA :	Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques
PCIME :	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTPE :	Prévention Transmission Parent/Enfant
PVVIH :	Personnes vivant avec le VIH/SIDA
SDSA :	Société Djiboutienne de Sécurité Alimentaire
SEGRC :	Secrétariat exécutif des gestion des risques et catastrophes
SEJS :	Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports
SNU :	Système des Nations Unies
SESN :	Secrétariat d'État à la Solidarité Nationale
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR :	Haut Commissariat des Réfugiés des Nations Unies
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

1- Contexte

Durant la période 2008-2011, le Gouvernement et le SNU ont focalisé leur travail sur le suivi des engagements du pays au titre de la Déclaration du Millénaire et des OMD, mais aussi vis à vis des autres objectifs de développement convenus au niveau international et des obligations contractées au titre de traités internationaux. Dans ce sens, le SNU a notamment appuyé le Gouvernement dans la production des rapports de suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant (septembre 2008), de la mise en oeuvre des OMD (mars 2010), de suivi de la CEDEF (juillet 2011), ainsi que du rapport national relative à la convention contre la torture (octobre 2011).

Partant de là, le processus de préparation de ce troisième Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD/2013-2017) a débuté en Mai 2011 par l'élaboration de la Feuille de route dont l'objectif était, entre autres, d'assurer une articulation entre l'Initiative³ nationale de développement social du Gouvernement, et le PNUAD.

Le Gouvernement ayant entrepris un bilan à mi parcours de l'INDS/2008-2012 en 2010 d'une part, et le Système des Nations Unies ayant réalisé la revue à mi parcours du PNUAD/2008-2012 en cours, en décembre 2010 d'autre part, les leçons tirées de part et d'autres, ont amené les deux parties à procéder à un Bilan commun de pays ou CCA durant le dernier trimestre de 2011.

En guise de rappel, il est à noter que le bilan de l'INDS sur la période 2008-2010 a révélé une mise en œuvre partielle des actions prévues et un financement relativement limité. Le processus de mise en œuvre de l'INDS s'est heurté à certaines difficultés opérationnelles, et a été entravée par un manque de capacités au sein des ministères et une faible intégration des priorités stratégiques au processus budgétaire. Par ailleurs, l'INDS n'a pas été suffisamment internalisée et utilisée comme plateforme de coordination et d'intervention par les partenaires nationaux et internationaux. Suite à ce bilan, le Gouvernement a d'ailleurs établi une nouvelle approche plus opérationnelle pour assurer une mise en œuvre plus efficace de l'INDS sur la période 2011-2015.

De son côté, la revue à mi parcours du PNUAD (2008-2012) sur la période 2008-2010 a également révélé des insuffisances et des faiblesses, notamment dans la mise en œuvre et le suivi évaluation des actions programmées. Sur le plan de l'efficacité et de l'efficience du PNUAD (2008-2012), des résultats n'ont pas toujours atteints les effets attendus à mi parcours du Plan. Rappelons que le PNUAD/2008-2012 vise l'atteinte de trois résultats majeurs en 2012 : i) les communautés de base les plus défavorisées sont davantage engagées dans le processus d'amélioration de leurs conditions de vie ; ii) les populations vulnérables ont un meilleur accès et utilisent des services sociaux de base de qualité dans l'ensemble du pays ; iii) tous les acteurs élaborent et mettent en œuvre de manière participative et transparente des politiques de développement

Le CCA 2011 a permis donc de renforcer la compréhension commune des problèmes⁴ de développement majeurs identifiés, et de mieux appréhender les capacités des différents acteurs. Une analyse causale des problèmes majeurs, fondée sur l'approche basée sur les droits humains, a été également réalisée. A cette fin, les représentants du gouvernement, de la société civile et du SNU, qui ont pris part à l'exercice d'analyse, avaient bénéficié d'une formation à l'approche basée sur les droits de l'homme, la gestion axée sur les résultats, l'approche basée sur le genre, ainsi que l'intégration dans l'UNDAF de la gestion des risques et des catastrophes, les changements climatiques et la viabilité environnementale entre juillet et septembre 2011.

³ L'INDS est en fait une initiative qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dite de nouvelle génération.

⁴ Ce sont au total 26 problèmes majeurs qui ont été identifiés à travers le CCA (voir annexe 1).

2- Planification stratégique du PNUAD

Pour élaborer le PNUAD (2013-2017), un atelier de planification stratégique, animé par deux experts internationaux, l'un venant de UN System Staff College, et l'autre de l'UNCT de Dakar, a eu lieu le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2011 au Kempisky Palace Hôtel avec la participation des membres du Gouvernement, de la Société civile, du Secteur privé et des Partenaires au développement de Djibouti.

L'atelier de planification a réuni plus d'une centaine de participants, soit 42 représentants de départements sectoriels gouvernementaux dont 6 Ministres, 34 représentants du SNU, 13 de la société civile et du secteur privé, et 15 partenaires au développement. Une synthèse du CCA a été présentée en début de l'atelier. Les avantages comparatifs du SNU ont été également discutés à cette occasion.

Le Système des Nations Unies à Djibouti comprend neuf Agences physiquement présentes dans le pays. Il s'agit du PNUD, UNICEF, PAM, FMI, UNHCR, FAO, OMS, FNUAP, UNESCO et l'ONU/SIDA qui a un bureau de coordination à Djibouti. D'autres agences dites non résidentes sont représentées à partir de Bureaux dans d'autres pays de la région ou à partir de leurs sièges. Il s'agit de VNU, OHCHR (Bureau du Haut Commissaire des NU pour les Droits de l'Homme), OCHA (Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires), et l'ONUDI.

D'autres agences ne résidant pas dans le pays sont représentées à distance à partir de leurs Bureaux régionaux. Il s'agit de l'ONU/SIDA, le VNU, l'OHCHR (Bureau du Haut Commissaire des NU pour les Droits de l'Homme), l'OCHA (Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires), et l'ONUDI.

Les participants ont reconnu au SNU les avantages comparatifs suivants : i) neutralité, absence de conditionnalité et transparence des interventions ; ii) conseils techniques et normatifs, établissement de standards ; iii) plaidoyer et conseils pour la formulation des politiques et stratégies dans les domaines, en lien avec les valeurs des Nations Unies y inclus les droits de l'Homme, l'égalité de genre, les OMD ; iv) coordination et mobilisation des partenaires au niveau national, local et thématique (droits de l'homme, protection des groupes vulnérables, humanitaire, santé, éducation, etc.).

Sur la base des défis et priorités nationales, ainsi que des avantages comparatifs du SNU et tenant compte de l'alignement des autres acteurs, les participants à l'atelier de planification stratégique ont convenu que le Système des Nations Unies concentrera ses efforts en vue de contribuer à la résolution des problèmes suivants :

- *faiblesse des capacités dans la gouvernance publique ;*
- *faiblesse des institutions démocratiques ;*
- *faiblesse au niveau du genre, du développement économique et de l'accès à l'emploi;*
- *insuffisance dans l'accès aux services sociaux de base*
 - *accès à l'éducation (accès insuffisant et qualité déficiente de l'éducation);*
 - *accès à la santé (mortalité infantile, infanto/juvénile et maternelle élevées) ;*
 - *lutte contre le VIH/SIDA ;*
 - *accès à l'eau et à l'assainissement et à l'hygiène*
- *faiblesse dans la protection des femmes et des enfants*
- *faiblesse dans la promotion de la jeunesse*
- *insécurité alimentaire et développement rural;*
- *dégradation de l'environnement et impact négatif des changements climatiques ;*
- *faiblesse dans la gestion des risques et catastrophes*

Ces différents problèmes ont été répartis autour de **trois (3) axes de coopération** retenus pour le prochain Plan cadre, à savoir :

- *Axe de coopération 1 : Gouvernance et Développement économique ;*
- *Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base ;*
- *Axe de coopération 3 : Résilience des populations et des écosystèmes, face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire.*

3- Matrices de résultats du PNUAD

Un atelier de formulation des matrices de résultats du PNUAD a été organisé en décembre 2011 durant trois jours, auquel ont activement participé les représentants du Gouvernement et du Système des Nations Unies. Trois groupes thématiques ont été mis en place, un groupe par axe de coopération du PNUAD, en fonction des connaissances et compétences en rapport avec la thématique.

Une première ébauche des matrices de résultats a été développée à partir des conclusions de l'analyse causale et de l'analyse des écarts de capacités des acteurs.

Un Consultant national a été recruté pour le contrôle de qualité et pour la rédaction du Document final du PNUAD. Il s'est focalisé sur la prise en compte des 5 principes de programmation des Nations Unies (gestion axée sur les résultats, approche basée sur les droits humains, approche genre, développement durable et développement des capacités). Il a veillé sur la formulation des effets et des extrants ou produits du PNUAD dans le respect des principes directeurs et des directives techniques qui lui ont été fournies par le Chargé de Coordination du Bureau de la Coordinatrice Résidente du SNU à Djibouti.

Toutefois, s'agissant des indicateurs, il s'agira pour un bon nombre d'entre eux, de déterminer la situation de référence (ou base) en 2011, ainsi que la cible respective à atteindre en 2017. .

Section 2 : RESULTATS DU PNUAD

Au total, les résultats du PNUAD (2013-2017) se répartissent en 12 Effets et 43 Extrants, comme suit :

PNUAD (2013-2017) Axes de coopération	Résultats	
	Nombre d'Effets	Nombre d'Extrants
Axe 1 : Gouvernance, Genre et Développement économique	3	13
Axe 2 : Accès aux Services sociaux de base	6	23
Axe 3 : Résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire	3	7
Total (3 axes)	12 Effets	43 Extrants

2.1- Axe de coopération 1

Gouvernance et Développement économique

L'axe 1 du PNUAD (2013-2017) se veut répondre aux problèmes majeurs suivants, identifiés à travers le BCP-2011, à savoir : i) capacités institutionnelles en matière de gouvernance publique, insuffisantes ; ii) mise en œuvre des politiques et programmes de développement, insuffisante; iii) faiblesse dans l'institutionnalisation du genre ; iv) faiblesse dans la création d'emplois. (Annexe 1).

L'axe 1 du PNUAD s'inscrit aussi dans le cadre de 100 actions prioritaires de l'INDS (2011-2015), notamment dans ses axes 1 et 4 relatifs à la croissance, compétitivité et emploi, et la gouvernance publique respectivement. (Voir annexe 2).

Dans cette optique, l'axe 1 du PNUAD s'articule autour de trois (3) effets et treize (13) extrants ou produits qui se déclinent ainsi :

<u>Axe de coopération 1</u> Gouvernance, Genre et Développement économique
<u>Effet 1.1 :</u> Les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable (PNUD, UNFPA, UNESCO, OMS)
<u>Extrant 1.1.1</u> Les capacités institutionnelles et techniques du système judiciaire sont améliorées pour renforcer l'accès des populations et notamment des groupes vulnérables ⁵ aux services judiciaires efficaces (PNUD)
<u>Extrant 1.1.2</u> Les capacités institutionnelles de l'Assemblée Nationale sont renforcées pour la réalisation de ses prérogatives et obligations constitutionnelles (PNUD, OMS)
<u>Extrant 1.1.3</u> Les organes de contrôle de l'administration, y compris la CNDH, sont renforcés pour la réalisation de leurs missions (PNUD, OMS, OHCHR)
<u>Extrant 1.1.4</u> Les mécanismes et capacités institutionnelles des médias publics et privés sont renforcés pour améliorer l'accès des citoyens à l'information (PNUD, UNFPA, OMS, UNESCO ⁶)
<u>Extrant 1.1.5</u> Un appui technique est fourni aux instances nationales pour l'élaboration des rapports périodiques relatifs aux

⁵ Groupes vulnérables : il s'agit notamment des femmes, enfants, adolescents (es) et jeunes, ainsi que les populations à besoins spéciaux

⁶ L'UNESCO contribuera au renforcement du Programme International de Développement de la Communication (PIDC)

instruments internationaux de droits ratifiés par le pays (PNUD, UNFPA, OHCHR)
<u>Extrant 1.1.6</u>
Un appui technique, institutionnel et de mobilisation de ressources est fourni au MPF pour la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (UNFPA, OMS, UNESCO)
<u>Effet 1.2 :</u>
Les processus nationaux et sectoriels de planification, de suivi-évaluation, ainsi que de la gestion macro-économique sont soutenus et renforcés (PNUD, UNFPA, OMS, FMI)
<u>Extrant 1.2.1</u>
Tous les acteurs régionaux ont les capacités techniques et institutionnelles pour planifier et gérer le développement des régions (PNUD, OMS, UNCDF)
<u>Extrant 1.2.2</u>
Les directions et services sectoriels de planification, de gestion et de suivi et évaluation sont soutenus et renforcés (PNUD, UNICEF, OMS)
<u>Extrant 1.2.3</u>
La gestion macro-économique et la mobilisation des ressources (APD) sont soutenus et renforcés (FMI, PNUD, OMS)
<u>Extrant 1.2.4</u>
Un appui institutionnel et technique à la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) est fourni. (PNUD, UNFPA, OMS, UNICEF, FAO)
<u>Effet 1.3 :</u>
Les opportunités de développement économique et de création d'emplois, au niveau national et local, sont élargies (PNUD, ONUDI, FAO, UNESCO)
<u>Extrant 1.3.1</u>
Un environnement propice à l'émergence et au développement des (PMI/PME) est promu (PNUD, ONUDI, FAO)
<u>Extrant 1.3.2</u>
Des politiques, programmes et projets pilotes de développement de l'économie locale, basés sur les potentialités régionales, sont élaborés et mis en œuvre (PNUD, FAO, ONUDI, UNESCO ⁷)
<u>Extrant 1.3.3</u>
Une stratégie nationale de développement industriel viable est élaborée et validée (FAO, ONUDI)

Les interventions prévues dans l'axe 1 concourront à l'atteinte des objectifs émanant des conférences et conventions internationales sur la gouvernance, la démocratie et l'administration de la justice et état de droit d'une part, à l'institutionnalisation du genre et au développement économique du pays d'autre part, mais aussi dans la perspective d'atteinte des cibles des OMD 1 et 8 relatives à l'accès universel à l'emploi.

Dans ce sens, d'ici à 2017, le SNU et le Gouvernement s'efforceront d'amener les institutions nationales et locales à appliquer davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable (**Effet 1.1**).

Ainsi, les capacités institutionnelles et techniques du système judiciaire seront renforcées pour permettre à tous d'avoir accès aux services judiciaires efficaces, et notamment aux groupes vulnérables dont les femmes, enfants, jeunes et populations à besoins spéciaux. L'Assemblée nationale bénéficiera d'un renforcement des capacités pour accomplir ses prérogatives et obligations constitutionnelles. Les organes de contrôle de l'administration, c'est-à-dire l'Inspection générale de l'État, l'Inspection générale des Finances, la Médiature, ainsi que l'Inspection générale de la santé et celle de l'éducation seront également renforcées, afin de pouvoir mener à bien leurs missions d'inspection et de contrôle.

Les capacités institutionnelles de communication des médias, publics et privés, seront également renforcées aussi, afin d'améliorer l'accès des citoyens à l'information, mais aussi pour promouvoir et vulgariser les droits de l'homme. De même, un appui technique sera fourni aux instances nationales chargées des droits de l'homme, notamment à la Commission nationale des droits de l'homme et à la

⁷ Il s'agira de renforcer en particulier les capacités en matière d'élaboration de politiques en Sciences et Techniques Industrielles (STI)

Commission interministérielle chargée de la rédaction des rapports périodiques relatifs aux instruments régionaux et internationaux de Droits de l'Homme, pour leur permettre de combler le retard accusé dans la transmission des rapports aux organes de traités des Nations Unies.

En somme, à travers le renforcement de capacités des institutions en matière de gouvernance inclusive, transparente et redevable, le SNU contribuera à rendre plus efficace la participation populaire à la vie démocratique dans le pays, à une administration régulière de la justice, ainsi qu'à un meilleur cadre de recours juridique, en conformité avec les normes internationales. Il permettra aussi aux autorités du pays de pouvoir lutter contre la corruption et à promouvoir les droits de l'homme

De même, le SNU soutiendra et renforcera les processus nationaux, sectoriels et régionaux de planification et de suivi-évaluation, ainsi que ceux de gestion macroéconomique (**Effet 1.2**). Les acteurs régionaux seront dotés de capacités techniques et institutionnelles pour planifier et gérer le développement des régions.

Par ailleurs, compte tenu des insuffisances constatées au niveau des données statistiques, un appui sera fourni pour la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique.

De même, afin d'institutionnaliser les principes du genre, le SNU appuiera la mise en œuvre de la Politique nationale genre que le Gouvernement a élaboré et adopté en octobre 2011.

En ce qui concerne le développement économique, compte tenu des facteurs de fragilité du cadre macroéconomique, des efforts conséquents seront déployés pour élargir les opportunités de développement économique et de création d'emplois, au niveau national et local (**Effet 1.3**).

Le SNU contribuera notamment à promouvoir un environnement propice à l'émergence et au développement des PMI/PME. Il s'agira en fait de revoir les textes juridiques relatifs à la création des PMI/PME, devenus obsolètes, pour encourager les investisseurs privés à investir dans le pays. Le SNU contribuera aussi à concevoir et élaborer des programmes et projets pilotes de développement de l'économie locale, basés sur les potentialités régionales. Le SNU accompagnera la mise en œuvre des programmes durant la phase pilote. Par ailleurs, le SNU aidera le pays à élaborer une stratégie nationale de développement industriel, visant à favoriser les investissements directs nationaux et internationaux dans le secteur de l'industrie, dans la perspective de créer des emplois. Il s'agira en particulier de promouvoir le développement agricole, et celui de l'élevage et de la pêche, ainsi que la commercialisation des produits de la pêche,

2.2- Axe de coopération 2

Accès aux services sociaux de base

L'axe 2 du PNUAD (2013-2017) se profile dans la résolution de plusieurs problèmes majeurs relatifs à l'accès aux services sociaux de base, qui ont été identifiés à travers le BCP-2011 (Voir annexe 1), dont notamment :

- En matière d'éducation : i) l'accès insuffisant des enfants à l'éducation primaire de base ; ii) qualité déficiente de l'éducation ; iii) déperdition scolaire considérable ;
- En matière de santé: i) taux de mortalité néonatale, infantile et infanto juvénile élevés ; ii) taux de mortalité maternelle élevé ; iii) malnutrition élevée des enfants ; iv) comportements à risque des adolescents (es) et des jeunes ;
- En matière de prévention et lutte contre le VIH/SIDA v) épidémie généralisée et prévalence élevée du VIH/SIDA.
- En matière d'accès à l'eau et à l'assainissement : i) faible accessibilité à l'eau en milieu urbain et en milieu rural ; ii) faible accès à l'assainissement.
- En matière de protection : il s'agit notamment de la protection des femmes et enfants ;
- En ce qui concerne la promotion de la jeunesse : i) faible insertion des jeunes dans la société

L'axe 2 du PNUAD se veut s'aligner ainsi dans l'optique de l'axe 2 des 100 actions prioritaires de l'INDS (2011-2015) visant l'accès aux services sociaux de base (accès à l'éducation, accès à la santé, accès à l'eau potable et assainissement, avec un accent mis sur la protection des femmes et enfants et la promotion de la jeunesse.

Ainsi, l'axe 2 du PNUAD comprend six (6) effets et vingt-cinq (23) extraits qui se répartissent comme suit :

2.2.1- Secteur Éducation

Les efforts conjugués des agences du SNU contribueront à l'atteinte de l'objectif de scolarisation primaire universelle de qualité (OMD 2).

Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base Secteur : Éducation
<u>Effet 2.1</u> Les garçons et les filles, en milieu urbain comme en milieu rural, ont accès, de manière équitable, à une éducation fondamentale de qualité (UNICEF, UNESCO, OMS)
<u>Extrait 2.1.1</u>
Un appui nutritionnel est fourni pour renforcer la scolarisation des enfants, en particulier des filles, dans les zones rurales et périurbaines (PAM, UNICEF, OMS)
<u>Extrait 2.1.2</u>
Les disparités de scolarisation et de formation sont réduites pour les enfants à besoins éducatifs spéciaux (UNICEF, OMS)
<u>Extrait 2.1.3</u>
Tous les élèves dans les écoles disposent de manière durable des facilités d'accès à l'Eau, Hygiène et Assainissement (UNICEF, OMS)
<u>Extrait 2.1.4</u>
Les enseignants et inspecteurs pédagogiques et administratifs sont capables d'assurer une éducation fondamentale de qualité à tous les enfants (UNICEF, OMS, UNESCO ⁸)
<u>Extrait 2.1.5</u>
Les capacités nationales dans la mise en œuvre, la coordination, ainsi que le suivi et évaluation des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle (AENF) sont renforcées (UNESCO)

Il s'agira en fait de réduire les disparités géographiques, socio-économiques et de genre, et d'améliorer aussi la qualité de l'éducation (**Effet 2.1**). Les normes fondamentales de la qualité de l'éducation (NFQE) seront mises en œuvre. Ce qui permettra aux enfants en fin du cycle primaire de base d'accéder de plus en plus à l'enseignement moyen et à l'enseignement secondaire général (OMD 3).

Les cinq extraits identifiés concourront par conséquent à la promotion d'un enseignement fondamental de qualité de 9 ans, qui est obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans, y compris l'alphabétisation et éducation non formelle (AENF) pour les enfants et les jeunes filles et femmes non scolarisés et déscolarisés.

La scolarisation des enfants en particulier des filles dans les zones rurales et périurbaines sera renforcée, à travers un appui nutritionnel fourni aux enfants. Des cantines scolaires seront mises en place là où n'existent pas, notamment dans les écoles en milieu rural. En ce qui concerne les enfants à besoins spéciaux, les disparités de scolarisation et de formation existantes seront réduites par la formation des enseignants spécialistes et par l'augmentation des classes pour les enfants malvoyants et malentendants (EABES).

De même pour réduire le taux d'abandon scolaire, tous les élèves dans les écoles disposeront de manière durable des facilités d'accès à l'Eau, à l'Assainissement et à Hygiène (accès aux toilettes séparées pour filles et garçons, amélioration des connaissances et des mesures en matière d'hygiène, lavage des mains aux savons, etc.).

⁸ L'UNESCO appuiera la qualité de l'éducation notamment à travers le renforcement de l'enseignement des Sciences de la Terre dans les cycles primaire et secondaire

Pour renforcer la qualité de l'éducation fondamentale, les enseignants et les inspecteurs pédagogiques et administratifs bénéficieront des formations et seront capables d'assurer une éducation fondamentale de qualité à tous les enfants, et à tous les niveaux d'enseignement. Les efforts se concentreront sur la formation initiale et continue des enseignants, ainsi que sur la titularisation des enseignants, afin qu'ils soient certifiés et donc de plus en plus qualifiés pour dispenser un enseignement de qualité. Les ratios élèves/enseignant et élèves/classes seront revus à la baisse. Les inspecteurs pédagogiques et administratifs bénéficieront aussi d'une formation adaptée aux besoins d'un encadrement efficace des enseignants.

2.2.2- Secteur Santé

Compte tenu des taux de mortalité néonatale, infantile, infanto/juvénile et de malnutrition élevés, ainsi que du taux de la prévalence du VIH/SIDA, et dans l'atteinte des OMD 4, 5 et 6, le SNU apportera sa contribution, pour permettre aux populations, et en particulier aux femmes et enfants de moins de cinq ans, d'avoir accès à des services de santé de base et de nutrition de qualité sur l'ensemble du pays (Effet 2.2).

Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base	
Secteur : Santé	
Effet 2.2	Les populations, en particulier les femmes et les enfants de moins de 5 ans, ont accès à des services de santé de base et de nutrition de qualité sur l'ensemble du pays. (OMS, UNICEF, UNFPA, PAM)
	<u>Extrant 2.2.1</u>
	Les structures de santé offrent des services de santé de qualité aux populations y compris les femmes, les femmes enceintes, les nouveaux nés et les enfants de moins de cinq ans. (OMS, UNICEF, UNFPA)
	<u>Extrant 2.2.2</u>
	La couverture vaccinale des enfants, surtout les moins de un an, est renforcée, en particulier dans les zones rurales (UNICEF, OMS)
	<u>Extrant 2.2.3</u>
	Les enfants de moins de 5 ans et les mères sont couverts par des interventions nutritionnelles curatives et préventives à travers tout le pays. (UNICEF, PAM, OMS)
	<u>Extrant 2.2.4</u>
	Les populations ont des connaissances et des pratiques favorables à la santé et à la nutrition. (UNFPA, UNICEF, OMS)
	<u>Extrant 2.2.5</u>
	Les politiques nationales de prévention et de prise en charge pour les maladies non transmissibles sont développées. (OMS, UNICEF)

Pour réduire les taux de mortalité néonatale, infantile, infanto/juvénile et maternelle encore trop élevés, et lutter contre le VIH/SIDA, le SNU et ses partenaires interviendront à plusieurs niveaux :

- les populations et en particulier les femmes, les femmes enceintes, les nouveaux-nés et les enfants de moins de cinq ans bénéficieront de soins de santé et de nutrition de qualité, en particulier dans les régions rurales et périurbaines. Les efforts seront axés sur la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) communautaire et clinique, la vaccination, intégrant des efforts de récupération des enfants non vaccinés, l'allaitement maternel exclusif et une alimentation de complément adéquate pour les nourrissons de plus de 6 mois, ainsi que la distribution des micronutriments et l'appui à l'enrichissement des aliments. Les mères et les enfants de moins de 5 ans seront couverts par des interventions nutritionnelles curatives et préventives à travers tout le pays.

- Les femmes en âge de procréer bénéficieront des soins de santé de la reproduction de qualité La contribution à cet effet passera par l'appui à la disponibilité et à l'accessibilité aux soins obstétricaux, y compris les soins d'urgence de qualité dans les formations sanitaires. Un accent particulier sera mis sur les CPN, les accouchements assistés et l'espacement des naissances. Les efforts seront focalisés sur la vulgarisation des connaissances sur les signes de dangers de la grossesse de l'accouchement et du post-partum à travers les différents réseaux communautaires. Des campagnes de sensibilisation seront

entreprises pour améliorer les connaissances des populations, afin qu'elles puissent adopter des pratiques favorables à la santé et la nutrition.

- En ce qui concerne les maladies non transmissibles, des politiques nationales de prévention et de prise en charge seront développées et prise en compte dans le cadre d'une approche multisectorielle.

- Par ailleurs, les capacités de gestion et de suivi évaluation du Ministère de la santé seront renforcées.

2.2.3- Lutte contre le VIH/SIDA

Pour contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA, le SNU renforcera l'accès aux services de prévention et aux soins en matière de VIH/SIDA, notamment en direction des populations le plus à risque, les adolescents (es) et les jeunes (**Effet 2.3**).

Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base Domaine : Prévention et Lutte contre le VIH/SIDA
<u>Effet 2.3</u> Les populations les plus à risque, les adolescents (es) et les jeunes, ont accès aux services de prévention et de soins en matière de VIH/SIDA (ONUSIDA, UNICEF, OMS, PAM, UNFPA, PNUD, UNHCR, UNESCO)
<u>Extrant 2.3.1</u>
Les populations infectées ou affectées bénéficient des soins et de soutien de qualité pour la prise en charge globale du VIH/SIDA, y compris la prévention et la prise en charge des co infectés VIH/TB (UNICEF, PAM, OMS),
<u>Extrant 2.3.2</u>
Les populations le plus à risque, les adolescents et les jeunes, accèdent à l'information et aux préservatifs (ONUSIDA, UNICEF, UNFPA, OMS, UNESCO, UNHCR)
<u>Extrant 2.3.3</u>
Les femmes enceintes VIH+ (positives) et leurs enfants ont accès à la prophylaxie et à la prise en charge globale (UNICEF, PAM, OMS, ONUSIDA)
<u>Extrant 2.3.4</u>
Les secteurs clés en matière de lutte contre le VIH/SIDA ont des plans opérationnels et de suivi évaluation, mis en œuvre (ONUSIDA, UNICEF, OMS, UNFPA, PNUD)

Un accent particulier sera mis sur la protection des populations le plus à risque et les personnes infectées et affectées qui bénéficieront des soins et de soutien psychosocial de qualité pour la prise en charge globale du VIH/SIDA, y compris la prévention et la prise en charge des co infectés VIH/TB. Les adolescents et les jeunes auront accès à l'information et aux préservatifs.

Les efforts seront concentrés aussi sur le renforcement des capacités en matière d'information et de communication pour le changement social et comportemental. Les femmes enceintes VIH+ (positives) et leurs enfants auront accès à la prophylaxie et à la prise en charge globale. Les interventions du SNU porteront également sur les secteurs clés en matière de lutte contre le VIH/SIDA, afin que ces secteurs disposent de plans opérationnels et de suivi évaluation, mis en oeuvre.

2.2.4 Secteur Eau, Assainissement et Hygiène

Pour renforcer l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, et dans l'atteinte des cibles de l'OMD 7, le SNU concentrera ses efforts sur les populations défavorisées en milieu rural et péri urbain, afin qu'elles puissent avoir accès à l'eau et puissent utiliser de façon durable des facilités d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (**Effet 2.4**).

Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base Secteur : Eau et Assainissement
<u>Effet 2.4</u> Les populations défavorisées en milieu rural et péri urbain ont accès aux ouvrages d'approvisionnement en eau potable, à l'hygiène et assainissement, de façon durable

(FAO, UNICEF, PAM, OMS, UNESCO)
<u>Extrait 2.4.1</u>
La maintenance et la gestion des systèmes d’approvisionnement en eau potable (AEP) sont améliorées de façon durable, y compris la cartographie des ressources en eau (UNICEF, OMS, UNESCO)
<u>Extrait 2.4.2</u>
Les populations périurbaines et rurales adoptent de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement. (UNICEF, OMS)
<u>Extrait 2.4.3</u>
Les communautés rurales et périurbaines disposent davantage d’ouvrages adéquats pour l’approvisionnement en eau potable, l’accès à l’hygiène et à l’assainissement de base (UNICEF, FAO, PAM)

A cet effet, le SNU interviendra au niveau des communautés rurales et périurbaines, afin qu’elles disposent davantage d’ouvrages adéquats pour l’approvisionnement en eau potable, à l’assainissement de base, ainsi qu’à l’hygiène. La cartographie des ressources en eau sera améliorée et mise à jour. La contribution du SNU portera également sur l’amélioration de la maintenance et la gestion des systèmes d’approvisionnement en eau potable (AEP) de façon durable. Par ailleurs, les populations périurbaines et rurales seront sensibilisées pour adopter de bonnes pratiques d’hygiène et assainissement,

2.2.5- Protection des femmes et enfants

L’analyse de la problématique de protection des enfants et des femmes a fait ressortir des insuffisances notables au niveau institutionnel et légal, ainsi que sur le plan de la connaissance des phénomènes de violence. De ce fait, la nécessité d’impulser un changement durable dans la protection des enfants, des adolescents (es) et des femmes s’impose. Le SNU renforcera les mesures, ainsi que les dispositifs et mécanismes de protection, afin de mieux protéger les femmes et enfants contre toutes formes de violence et exploitation à leur égard (**Effet 2.5**).

Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base
Domaine : Protection des femmes et enfants
<u>Effet 2.5 :</u> Les femmes et les enfants sont mieux protégés contre toutes formes de violence et exploitation. (UNICEF, UNFPA, OMS, UNHCR)
<u>Extrait 2.5.1</u>
Les textes législatifs et réglementaires nationaux sont harmonisés avec les instruments internationaux ratifiés par le pays. (UNICEF, UNFPA)
<u>Extrait 2.5.2</u>
Les institutions nationales et les communautés bénéficient du renforcement des capacités pour la lutte contre les pratiques néfastes et toutes formes de violence et exploitation (UNFPA, UNICEF, OMS, UNHCR)
<u>Extrait 2.5.3</u>
Les garçons et les filles ont accès à des services sociaux de base et à une protection adéquate contre toutes formes de violence et de mauvais traitement. (UNICEF, UNFPA, UNHCR)

L’action conjointe du SNU visera à harmoniser la législation nationale par rapport aux instruments internationaux de droits ratifiés par le pays d’une part. Les capacités des institutions nationales, des services sociaux, de la société civile et des communautés seront renforcées pour protéger les femmes et enfants contre toutes formes de violence et exploitation d’autre part. Les garçons et les filles auront également accès à des services sociaux de base et à une protection adéquate contre toutes formes de violence et de mauvais traitement. Par ailleurs, les agences du SNU développeront leur plaidoyer en faveur d’une meilleure application des lois.

L’effet 5 attendu concourra ainsi à renforcer les capacités du Gouvernement à répondre à ses obligations vis-à-vis de la Convention sur les Droits de l’Enfant (CDE) et de la Convention sur l’Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l’égard des Femmes (CEDEF), mais aussi de la Charte Africaine des droits et du bien-être de l’enfant, ainsi qu’aux recommandations du Secrétaire Général des Nations Unies pour mettre fin aux violences à l’encontre des enfants et des femmes.

2.2.6- Promotion de la Jeunesse

S'agissant de la promotion de la jeunesse, les adolescents (es) et les jeunes se verront bénéficier d'un environnement favorable à leur épanouissement (**Effet 2.6**).

Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base	
Domaine : Promotion de la Jeunesse	
<u>Effet 2.6</u>	Les adolescents (es) et les jeunes bénéficient d'un environnement favorable à leur épanouissement (UNICEF, UNFPA, PNUD, OMS)
<u>Extrant 2.6.1</u>	Les services d'écoute, de prise en charge et de soutien sont renforcés (UNICEF, UNFPA)
<u>Extrant 2.6.2</u>	Une stratégie de communication en faveur d'un changement de comportement des adolescents (es) et jeunes est développée (UNICEF, UNFPA, OMS)
<u>Extrant 2.6.3</u>	Les capacités institutionnelles et celles des organisations des adolescents (es) et jeunes sont renforcées (UNICEF, UNFPA, PNUD)

Les services d'écoute, de prise en charge et de soutien qui leur sont destinés, de même que les capacités des institutions et des organisations des adolescents (es) et jeunes seront renforcés et opérationnelles. Une stratégie de communication en faveur d'un changement de comportement des jeunes sera également développée.

2.3- Axe de coopération 3

Résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire

L'axe 3 du PNUAD (2013-2017) visent à apporter des solutions aux problèmes majeurs suivants, identifiés à travers le BCP-2011 : i) Insécurité alimentaire persistante ; ii) Adaptabilité inadéquate des populations, ainsi que des écosystèmes face aux changements climatiques ; iii) Environnement dégradé ; iv) Gestion déficiente des risques et catastrophes naturelles (Voir Annexe 1).

L'axe 3 s'inscrit aussi dans la perspective des 100 actions prioritaires de l'INDS (2011-2015), celles en particulier relatives à la réduction de la pauvreté et des vulnérabilités (axe 3) ciblant notamment l'environnement et la gestion des risques et catastrophes, la sécurité alimentaire, et le développement rural (voir annexe 2).

Au regard des problèmes sus cités, l'axe 3 du PNUAD s'articule donc autour de trois (3) effets et sept (7) extrants ou produits qui se déclinent ainsi :

Axe de coopération 3	
Résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire	
<u>Effet 3.1</u>	Les communautés rurales et les écosystèmes sont plus résilients face aux changements climatiques (PNUD, FAO, PAM, OMS, UNESCO)
<u>Extrant 3.1.1</u>	Les bonnes pratiques d'adaptation des communautés aux changements climatiques sont renforcées (PNUD, FAO)
<u>Extrant 3.1.2</u>	Les capacités des institutions et des communautés, en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes ⁹ , sont renforcées (PNUD, FAO, PAM, OMS, UNESCO)
<u>Effet 3.2</u>	Les structures en charge de la gestion des risques et catastrophes (GRC) sont renforcées et contribuent à la résilience du pays, face aux risques et catastrophes

⁹ Il s'agira entre autre de soutenir et contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'homme et la biosphère (MAB)

(PNUD, FAO, PAM, OMS, UNFPA, UNESCO)
<u>Extrant 3.2.1</u> Les structures nationales en charge de la GRC, ainsi que des ONG sont renforcées, y compris le système de suivi et d'alerte ¹⁰ à la sécheresse (PNUD, FAO, PAM, OMS)
<u>Extrant 3.2.2</u> Les plans de contingence sectoriels sont développés et intégrés dans le plan national ORSEC (OMS, UNFPA, FAO, PAM, UNESCO, UNICEF)
<u>Extrant 3.2.3</u> Une stratégie de communication portant sur les risques et catastrophes est élaborée et mise en œuvre. (OMS, UNFPA, FAO, UNESCO)
<u>Effet 3.3</u> Les populations vulnérables bénéficient d'une meilleure Sécurité Alimentaire (FAO, PAM, UNESCO)
<u>Extrant 3.3.1</u> Les capacités de production agricole, pastorale et halieutique à l'endroit des populations vulnérables sont améliorées (FAO, PAM, UNESCO)
<u>Extrant 3.3.2</u> Les capacités des institutions en charge de la Sécurité alimentaire sont renforcées (FAO, PAM)

Djibouti est confrontée à défis environnementaux, notamment aux risques et catastrophes naturelles liés aux changements climatiques (inondations, sécheresses, montée des eaux marines, dégradation de la biodiversité maritime et côtière) qui ont des conséquences négatives sur le développement humain, notamment dans les secteurs alimentaire, sanitaire et socioéconomique. Par ailleurs, la pollution liée aux déchets liquides et solides est aussi une menace environnementale sérieuse pour le pays. L'analyse causale a mis en relief la transversalité des questions environnementales et l'impact des changements climatiques sur tous les problèmes de développement, notamment la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le faible accès aux services sociaux de base.

L'action conjointe du SNU contribuera par conséquent à rendre les communautés rurales et les écosystèmes plus résilients face aux changements climatiques (**Effet 3.1**). De même, les structures en charge de la gestion des risques et catastrophes seront renforcées, y compris le système de suivi et d'alerte¹¹ à la sécheresse, afin de contribuer à la résilience du pays, face aux risques et catastrophes (**Effet 3.2**). Par ailleurs, les populations vulnérables bénéficieront d'une meilleure Sécurité Alimentaire (**Effet 3.3**).

Ces trois effets seront atteints dans le cadre de l'opérationnalisation des engagements souscrits par le pays au titre des Conventions internationales.

En fait, les bonnes pratiques d'adaptation des communautés aux changements climatiques seront renforcées par l'intégration de nouvelles méthodes d'adaptation. Les institutions et les communautés seront, quant à elles, renforcées en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes.

Pour faire face aux risques et catastrophes, les plans de contingence sectoriels seront développés et intégrés dans le plan national ORSEC. Afin de sensibiliser les populations aux risques et catastrophes, une stratégie de communication portant sur les risques et catastrophes sera élaborée et mise en œuvre.

Enfin, pour lutter contre l'insécurité alimentaire, les capacités de production agricole, pastorale et halieutique du pays seront améliorées, tandis que les capacités des institutions en charge de la Sécurité alimentaire seront renforcées, afin de pouvoir assurer une meilleure sécurité alimentaire aux populations vulnérables.

¹⁰ Il s'agira de mettre en place des indicateurs scientifiques relatifs au système d'alerte précoce et de les renseigner en fonction des connaissances endogènes, en partenariat avec FEWSNET

¹¹ Il s'agira de mettre en place des indicateurs scientifiques relatifs au système d'alerte précoce et de les renseigner en fonction des connaissances endogènes, en partenariat avec FEWSNET

2.4- Avantages comparatifs du Système des Nations Unies

Les avantages comparatifs du SNU sont multiples et diversifiés. En matière de gouvernance et renforcement des institutions démocratiques, les avantages du SNU sont fondés sur l'impartialité et la crédibilité du Système qui a montré une capacité à s'investir dans des domaines sensibles, tel que l'appui au dialogue national, au Parlement et aux élus locaux, ainsi qu'au processus électoral.

Fort de son mandat global, le SNU est reconnu dans son rôle d'appui technique et de plaidoyer dans les sphères de l'application des normes internationales de droits de l'Homme. Le SNU est également bien placé pour appuyer l'administration publique, en vue du renforcement de ses capacités de planification, suivi et mise en œuvre des politiques de développement. Ses avantages résident aussi dans le plaidoyer et l'appui technique dans l'élaboration de politiques et stratégies, ainsi que dans la mise en œuvre d'interventions à effet de levier, notamment pour des actions pilotes visant la promotion de l'emploi.

Dans le domaine de la santé, de la nutrition et de la lutte contre le VIH/SIDA, le SNU appuie de manière cohérente et synergique la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles, la génération des connaissances, la surveillance épidémiologique et la lutte contre les épidémies. Dans ce cadre le SNU assure le plaidoyer et le passage à l'échelle des interventions à fort impact sur la survie de l'enfant et de la santé de la femme, ainsi que dans le domaine de la garantie des normes et procédures.

Dans le secteur de l'éducation, fort d'une présence sur le terrain importante, le SNU dispose d'une expertise technique reconnue au niveau de la coordination sectorielle, intervenant en appui à la définition et à la mise en œuvre des programmes nationaux de développement du secteur de l'éducation. Ses avantages comparatifs sont reconnus dans les domaines de l'expansion de la couverture scolaire, du développement de standards nationaux, de l'enseignement préscolaire et formel, de l'enseignement non formel, de la réduction des disparités, de l'amélioration de la qualité, de la nutrition scolaire, et du renforcement des capacités.

En matière de protection, le SNU dispose des avantages comparatifs dans l'appui à la mise en place des systèmes de protection des enfants et des femmes, et leur opérationnalisation, dans le soutien à la réforme de la justice juvénile, dans la prévention et la lutte contre toutes formes de violences, dans l'assistance aux victimes, selon les normes et standards nationaux et internationaux en vigueur.

S'agissant de l'environnement durable, les avantages comparatifs du SNU résident dans le plaidoyer, l'appui technique et la mobilisation des ressources pour la prise en compte de la dimension environnementale dans les politiques de développement. En outre, le SNU dispose d'une expertise avérée en matière de mise en œuvre d'initiatives dans les domaines de la lutte contre la désertification et la surexploitation des ressources naturelles, y compris les ressources halieutiques, l'adaptation aux effets des changements climatiques, ainsi que dans l'accès aux sources d'énergie renouvelable.

Tous ces avantages comparatifs seront mis en pratique pour accompagner le Gouvernement dans l'obtention des résultats (effets et extrants) du PNUAD, tout au long de la période (2013-2017).

2.5- Partenariat

Dans l'atteinte des effets et produits du PNUAD (2013-2017), le SNU travaillera en partenariat avec les partenaires techniques et financiers (PTF) bilatéraux et multilatéraux. Le partenariat sera axé sur la collaboration dans l'appui à la formulation des politiques et stratégies et sur la mobilisation des ressources. En outre, un accent particulier sera mis sur la complémentarité des actions dans les zones d'intervention, en s'appuyant sur l'expertise et les moyens déployés par ces partenaires. Les organisations de la société civile et le secteur privé seront fortement sollicités aussi bien pour l'identification et la mise en œuvre des projets ciblés en faveur des couches vulnérables, que pour des programmes pilotes de développement, ainsi que pour leur suivi et évaluation.

En guise de rappel, parmi les institutions financières et les partenaires au développement, bilatéraux et multilatéraux, autres que les agences du SNU, qui ont contribué à l'APD en faveur de Djibouti ces dernières années, à titre de prêt ou de don, il y a¹² : la Banque Mondiale (IDA), le FMI, la BID, la BAD, le FADES, le FSD, le Fonds Mondial, le KFAED, l'USAID, le FIDA, le FED, FFEM, l'AFD, l'OPEP, l'ACBF, l'Union Européenne, la France, la Chine, le Japon, l'Iran, Abu Dhabi, Ligue Arabe, l'Italie, l'Inde, etc.

Dans le cadre de la dynamisation de l'approche sectorielle, le SNU recherchera le cas échéant la diversification et l'élargissement des PTF à de nouveaux partenaires, et ce, dans une approche d'harmonisation et d'alignement, pour la mise en œuvre du PNUAD (2013-2017).

Section 3 : Estimation des ressources nécessaires

Le SNU estime à **95.534.000 US\$** le montant nécessaire à la réalisation des 12 effets du PNUAD (2013-2017). Le détail des ressources nécessaires à la réalisation des effets par axe de coopération figure dans le tableau ci-dessous.

Ressources estimatives du PNUAD (2013-2017) en US\$	
Axes et Effets	Ressources nécessaires
Axe 1- Gouvernance et Développement économique (3 effets)	
Effet 1.1- Gouvernance inclusive et transparente	4.660.000
Effet 1.2- Planification, gestion, suivi évaluation	3.640.000
Effet 1.3- Développement économique	9.010.000
Total Effets : Axe 1	17.310.000
Axe 2- Accès aux Services Sociaux de Base (6 effets)	
Effet 2.1- Éducation	11.644.000
Effet 2.2- Santé	14.410.000
Effet 2.3- VIH/SIDA	10.425.000
Effet 2.4- Eau potable, Assainissement	6.630.000
Effet 2.5- Protection des femmes et enfants	1.965.000
Effet 2.6- Promotion de la jeunesse	1.420.000
Total Effets : Axe 2	46.494.000
Axe 3- Résilience des populations / aléas naturels / insécurité alimentaire (3 effets)	
Effet 3.1- Résilience des populations	15.010.000
Effet 3.2- Renforcement de capacités GRC	6.200.000
Effet 3.3- Sécurité alimentaire	11.520.000
Total Effets : Axe 3	32.730.000
Total (en \$US)	96.534.000

¹² D'après le tableau du programme d'investissement public (PIP- Ministère de l'économie et des finances -juillet 2011)

Les détails des ressources indicatives par agence – par effet et extrant – apparaissent dans la matrice des résultats (Voir annexe). Elles se répartissent globalement comme suit :

Agences	Ressources indicatives (en US\$)
PAM	29.150.000
UNICEF	17.800.000
PNUD	17.623.000
FAO	16.350.000
ONUDI	5.400.000
UNFPA	3.810.000
OMS	3.571.000
ONUSIDA	1.720.000
UNESCO	770.000
UNHCR	240.000
OHCHR	100.000
Total (en US\$)	96.534.500

Les engagements de ressources seront effectués dans les documents de programmes des agences, conformément aux procédures en vigueur au sein de chaque agence. Le budget sera actualisé sur une base annuelle.

Une stratégie de mobilisation des ressources sera développée par le SNU, afin de réunir les ressources nécessaires à l'atteinte des effets du PNUAD. Celle-ci fera partie intégrante du Plan d'action de l'UNDAF qui sera développé dans le courant de l'année 2012.

Section 4 : Mise en œuvre

La promotion des objectifs de l'alignement de l'Aide publique au développement sur les besoins et priorités nationales, tels que formulés par la Déclaration de Paris, guidera la mise en oeuvre du PNUAD. A ce titre, le leadership national et l'appropriation nationale seront assurés de manière continue à travers différents Comités ou Groupes qui seront chargés de la mise en œuvre du PNUAD d'une part, et du suivi évaluation des interventions programmées dans le cadre du PNUAD, d'autre part.

Toutes les interventions seront formulées sur la base de l'approche programme, y inclus les interventions pilotes ou démonstratives, appuyant les politiques publiques innovantes, et seront dans la mesure du possible conçues en appui à un programme national ou sectoriel spécifique, s'inscrivant notamment dans l'optique des 100 actions prioritaires de l'INDS.

Afin de garantir l'opérationnalisation cohérente des priorités stratégiques identifiées dans le PNUAD, le Gouvernement et le SNU développeront conjointement un Plan d'action du PNUAD en 2012. Ce plan constituera un cadre de responsabilisation pour les partenaires d'exécution et les différentes agences. Il détaillera les mécanismes de coordination, ainsi que les structures de gestion des programmes, lesquels seront définis conjointement. Il s'agira par exemple des mécanismes externes (un Comité conjoint Gouvernement/SNU de pilotage du Plan d'action du PNUAD, ainsi que des groupes de travaux techniques) et des structures internes de coordination.

S'agissant de structures de coordination internes au SNU, l'Equipe de pays examinera les questions liées à la mise en œuvre du PNUAD sur une base trimestrielle. Elle discutera notamment des progrès enregistrés aux niveaux politique et stratégique. Elle fournira des orientations en vue de la résolution des blocages programmatiques qui pourraient survenir. Elle supervisera l'intégration et assurera la promotion des synergies entre les niveaux politique et technique.

Un accent particulier sera mis sur le partenariat et la coordination avec la société civile, le secteur privé, l'administration centrale et locale, ainsi qu'avec les institutions de recherche et de formation.

Ce partenariat renforcé devra permettre une rationalisation dans l'utilisation des moyens, une optimisation des interventions, ainsi que des actions plus efficaces et efficientes. Le SNU développera également la coopération sud/sud à travers des échanges des expériences et de meilleures pratiques.

Les groupes de suivi de la mise en œuvre du PNUAD (un groupe de suivi par axe de coopération), seront présidés chacun par une Agence du SNU qui sera chef de file. Les groupes de suivi seront notamment responsables de l'atteinte des effets de chaque axe, dans la limite de la contribution des Nations Unies.

Des structures de coordination spécifiques, des groupes thématiques constitués autour des trois axes de l'UNDAF et regroupant des représentants du SNU, du Gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement, ainsi que des sous-groupes thématiques et task force pour des sujets comme le VIH/SIDA (JUNTA), GT Genre, GTS SA, etc. seront également mis en place le cas échéant.

La mise en œuvre de l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces (HACT), qui vise à accroître l'efficacité globale des interventions, en mettant davantage l'accent sur les besoins définis par les programmes, permettra de réduire considérablement les coûts de transaction imposés aux partenaires, d'alléger leur charge de travail, tout en mettant l'accent sur le renforcement de leurs capacités et la coordination accrue des programmes des Nations Unies.

Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, le SNU continuera à renforcer son partenariat stratégique avec les autres Partenaires techniques et financiers, à travers les cadres de concertation sectoriels existants, tels que les groupes de partenaires de l'éducation (GPE), de la santé (GPS), de la promotion de la femme (GPF).

Section 5 :

Suivi-Evaluation

Afin de mesurer les progrès et performances dans l'atteinte des effets du PNUAD (2013-2017), un Système de Suivi Evaluation (SSE) sera mis en place. Basé sur la gestion axée sur les résultats, ce système tiendra compte des capacités et mécanismes de suivi existants, tant au niveau national qu'au sein du SNU.

Un Groupe de Suivi Évaluation (GSE) du PNUAD sera désigné dès la première année du cycle en 2013. Il sera composé des Chargés de suivi-évaluation des Agences du SNU et des Chargés de SE de l'INDS, ainsi que des Chargés de SE des départements sectoriels. Il aura pour tâches de mettre en place le SSE en collaboration avec les groupes de suivi chargé de la mise en œuvre du PNUAD, dans le respect du calendrier proposé en annexe 4. Le GSE assurera la coordination entre les trois axes de coopération du PNUAD, formulera des recommandations à l'Equipe de pays sur les questions programmatiques, développera un mécanisme de reporting avec le Gouvernement, et coordonnera la documentation et le partage des expériences apprises.

Fort des leçons apprises issues de la revue à mi parcours du PNUAD (2008-2012), le SSE du PNUAD (2013-2017) visera en premier lieu le renforcement de capacités des dispositifs nationaux de suivi-évaluation de l'ensemble des Ministères impliqués dans la mise en œuvre du PNUAD, et notamment celui de l'INDS.

Par ailleurs, comme mentionné dans l'axe de coopération 1, le SNU fournira un appui technique pour la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique, afin d'assurer la production régulière des données statistiques, pour renseigner notamment les indicateurs de l'INDS (2011-2015), ceux du PNUAD (2013-2017), ainsi que ceux des OMD à l'horizon 2015, avec la prise en compte des principes statistiques sensibles au genre.

Le dispositif de suivi-évaluation du PNUAD (2013-2017) comprendra un Plan de Suivi Evaluation (PSE). Celui-ci détaillera les indicateurs, la situation de référence (en 2011), les cibles et les moyens de vérification, pour chaque effet et produit du PNUAD, ainsi que les responsabilités des acteurs

internes du SNU et des partenaires, les besoins financiers et humains pour la mise en œuvre du plan du SSE.

Le Gouvernement et le Système des Nations Unies s'assureront que les indicateurs du PNUAD sont cohérents avec ceux retenus par le Gouvernement dans le cadre du suivi-évaluation de l'INDS (2011-2015) et opéreront, au besoin, les modifications nécessaires en vue de garantir la cohérence entre les deux cadres de suivi-évaluation.

Un calendrier de suivi-évaluation joint en annexe 4, à titre indicatif, détaille les activités de suivi évaluation que le SNU entreprendra en fin de chaque année du cycle, en précisant quelle utilisation sera faite de l'information produite, ainsi que les principales activités de renforcement des capacités des partenaires à entreprendre en matière de suivi-évaluation.

Les situations de référence et cibles qui ne sont pas précisés seront renseignées au démarrage du cycle, et au plus tard à l'issue du premier semestre 2012, ceci étant valable pour tous les indicateurs retenus dans le cadre du système de suivi-évaluation du PNUAD.

Le Gouvernement et le SNU organiseront des revues annuelles pour mesurer les progrès enregistrés dans l'atteinte des effets du PNUAD, ainsi que d'autres revues périodiques, si nécessaires. A compter de l'année 2 du cycle, ces revues pourront être cumulatives, afin de mettre en exergue les progrès enregistrés vers l'atteinte des effets du PNUAD.

Une évaluation finale du PNUAD sera conduite à la fin du cycle en 2017. Elle aura pour objectif d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité de la contribution du Système des Nations Unies aux priorités nationales. Le Gouvernement et le SNU conviendront des modalités de réalisation de cette évaluation indépendante dont les résultats seront validés avec l'ensemble des parties prenantes. Cette évaluation se basera notamment sur les conclusions des évaluations des effets du PNUAD.

ANNEXE 1

Problèmes majeurs identifiés à travers le Bilan Commun de Pays ou CCA-2011

► Thématique 1 : Pauvreté, Vulnérabilité, Insécurité alimentaire, Environnement

Problème 1 : Pauvreté extrême et inégalités persistantes

Problème 2 : Insécurité alimentaire persistante

Problème 3 : Environnement dégradé à un stade avancé

► Thématique 2 : Changements climatiques, Risques et Catastrophes

Problème 4 : Adaptabilité inadéquate des populations face aux changements climatiques

Problème 5 : Gestion déficiente des risques et catastrophes naturelles

► Thématique 3 : Accès aux SSB et Lutte contre le VIH/SIDA et autres maladies

Education

Problème 6 : Accès insuffisant des enfants à l'éducation primaire de base

Problème 7 : Qualité déficiente de l'éducation

Problème 8 : Déperdition scolaire considérable

Problème 9 : Absence d'un cadre stratégique national de formation professionnelle

Problème 10 : Faible performance de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle

Santé

Problème 11 : Taux de mortalité maternelle élevé

Problème 12 : Taux de mortalité néonatale, infantile et infanto juvénile élevés

Problème 13 : Malnutrition élevée des enfants de moins de cinq ans

Problème 14 : Comportements à risque des adolescents (es) et des jeunes

VIH/SIDA

Problème 15 : Epidémie généralisée et prévalence élevée du VIH/SIDA

Accès Eau, Assainissement, Habitat, Énergie

Problème 16 : Faible accessibilité à l'eau en milieu urbain

Problème 17 : Faible accessibilité à l'eau en milieu rural

Problème 18 : Faible accès à l'assainissement

Problème 19 : Faible accès à l'habitat

Problème 20 : Accès limité à l'énergie électrique

► Thématique 4 : Promotion de la Jeunesse

Problème 21 : Faible Insertion des jeunes dans la société

► Thématique 5 : Croissance, Compétitivité et Emploi

Problème 22 : Faible création d'emplois

► Thématique 6 : Gouvernance publique, Genre, Partenariat

Problème 23 : Capacités institutionnelles en matière de gouvernance publique, insuffisantes

Problème 24 : Institutionnalisation du genre, insuffisante

Problème 25 : Aide publique au développement (APD), insuffisante et inefficace

Problème 26 : Mise en œuvre des politiques et programmes de développement, insuffisante

ANNEXE 2

Les 100 actions prioritaires pour transformer Djibouti à l'horizon 2015			
Initiative Nationale de Développement Social (INDS / 2011-2015)			
<u>Axe 1</u> : Croissance, Compétitivité et Emploi	<u>Axe 2</u> : Accès aux Services Sociaux de Base	<u>Axe 3</u> : Réduction de la pauvreté et des vulnérabilités	<u>Axe 4</u> : Gouvernance publique
Domaines / Actions	Domaines / Actions	Domaines / Actions	Domaines / Actions
Stabilité macroéconomique et financière	Education	Lutte contre la pauvreté	Modernisation de la gestion publique
1- Modernisation des instruments de pilotage macroéconomique	1- Construction, réhabilitation et équipement d'établissements scolaires	1- Enrichissement et extension des programmes intégrés existants	1- Mise en place d'une gestion budgétaire axée sur les résultats
2- Amélioration des procédures de gestion de la dette	2- Mise en place d'une politique du livre scolaire	2- Développement de filets sociaux	2- Mise en place d'un système de gestion intégrée de la dépense publique
3- Mise en place d'un cadre de planification et de sélection des investissements	3- Développement des ressources humaines du Ministère de l'éducation	3- Appui à l'auto emploi	3- Amélioration de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique
4- Rationalisation du système fiscal	4- Mise à jour et définition d'un référentiel des savoirs et compétences	4- Electrification par énergie solaire des zones périurbaines et rurales	4- Renforcement des organes de contrôle et de recours
5- Renforcement des capacités de supervision bancaire	5- Développement de l'utilisation de l'information et de la communication	5- Renforcement du suivi et évaluation	5- Mise en place des « engagements de services publics »
6- Modernisation de l'infrastructure du système financier	6- Renforcement de la supervision pédagogique	Sécurité alimentaire et développement rural	Justice et consolidation de l'État de droit
Energie	7- Appui social à la scolarisation des enfants défavorisés et à besoins spéciaux	1- Mise en valeur des eaux souterraines et de surface en milieu rural	1- Renforcement des infrastructures et des capacités d'accueil du système judiciaire
1- Opérationnalisation de l'interconnexion avec l'Ethiopie	8- Développement de l'enseignement supérieur	2- Développement de l'agriculture oasisienne	2- Modernisation des textes encadrant la procédure judiciaire
2- Développement de la géothermie	9- Renforcement des capacités de gestion du Ministère de l'éducation	3- Développement de la filière élevage	3- Mise en place d'un système moderne de gestion des affaires judiciaires
3- Extension et réhabilitation du réseau électrique	10- Développement de l'éducation non formelle	4- Développement de la pêche artisanale	4- Formation et développement des ressources humaines
4- Amélioration de la qualité du service et réduction des pertes	Emploi et formation professionnelle	5- Amélioration de la gestion des fermes agricoles et des stocks stratégiques	5- Mise en place effective d'une assistance judiciaire
	1- Développement d'un système d'information sur l'emploi	6- Renforcement des capacités de transformation des produits alimentaires	6- Mise en place d'instruments effectifs pour la défense des droits de l'homme

	2- Réhabilitation et construction de centres de formation		
	3- Création de programmes de formation professionnelle pour les besoins des entreprises		
	4- Renforcement des programmes d'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes		
	Santé		
Infrastructures	1- Elargissement de la couverture sanitaire de la population		
1- Extension et réhabilitation du réseau routier	2- Extension et amélioration de la prise en charge assurée par les programmes prioritaires (Paludisme, Tuberculose et VIH/SIDA)	Environnement et gestion des catastrophes	Gouvernance locale
2- Extension des infrastructures portuaires	3- Renforcement du programme national de nutrition	1- Edification d'une muraille verte de 209km contre la dégradation des terres	1- Renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation
3- Amélioration de l'entretien du réseau routier	4- Mise en place d'une couverture maladie universelle	2- Mise en place d'une gestion intégrée des espaces naturels	2- Autonomisation et viabilisation des collectivités locales
4- Développement du réseau ferroviaire	5- Développement des ressources humaines du secteur de la santé	3- Opérationnalisation du Secrétariat exécutif de gestion des risques et des catastrophes	3- Modernisation et renforcement du cadre juridique et réglementaire
5- Valorisation du câble sous-marin et promotion de l'accès à Internet	6- Mise en place d'un système de contrôle de qualité	4- Identification des risques et révision des plans de prévention et de réponse aux urgences et aux désastres	Renforcement des capacités statistiques
6- Création d'un Institut de formation aux nouvelles technologies	7- Promotion de la santé auprès des utilisateurs		1- Elaboration des comptes nationaux
Promotion du secteur privé	8- Amélioration de la gestion du secteur		2- Réalisation d'enquêtes permanentes auprès des ménages
1- Mise en place d'un programme intégré d'accompagnement des PME			3- Renforcement des capacités (formation initiale en statistique)
2- Création d'un fonds de garantie de crédits aux PME	Eau potable et Assainissement		4- Création d'un Institut autonome de la statistique doté de moyens suffisants
3- Aménagement d'infrastructures d'accueil des entreprises	1- Mise en place d'une unité de dessalement de l'eau de mer		
4- Création d'une commission public/privé pour la réforme de l'environnement des	2- Extension et réhabilitation du réseau d'alimentation en eau		
5- Refonte du dispositif institutionnel de	3- Renforcement des capacités de		

promotion des investissements étrangers	contrôle et d'analyse de la qualité de l'eau		
	4- Renforcement des réseaux d'assainissement des eaux usées		
	5- Renforcement des réseaux d'assainissement des eaux pluviales		
	Habitat et Aménagement urbain		
	1- Renforcement des instruments de planification urbaine		
	2- Production publique de logements et de parcelles viabilisées		
	3- Régularisation de l'habitat provisoire		
	4- Mise en place d'un mécanisme d'appui au financement de l'accès au logement		
	5- Promotion du développement du secteur du bâtiment et réduction des coûts de construction		
	6- Modernisation du cadastre et de la conservation foncière		
	Promotion de la femme et de la jeunesse		
	1- Institutionnalisation du genre et sensibilisation		
	2- Appui à l'autonomisation des femmes et à l'entrepreneuriat féminin		
	3- Renforcement de la protection de l'enfance et des familles vulnérables		
	4- Création et renforcement de centres dédiés aux jeunes		
	5- Création d'un complexe culturel multifonction à Djibouti-ville destiné principalement aux jeunes		

(Extrait du Document INDS (2011-2015) - Version préliminaire / Février 2011)

ANNEXE 3 : Matrice des résultats du PNUAD (2013-2017)

Matrice des résultats / PNUAD (2013-2017)					
Axe de coopération 1 : Gouvernance et Développement économique					
<u>Priorités et Objectifs nationaux pour le Développement</u>					
<p>■ <u>Axe 1 de l'INDS (2011-2015) : Croissance, Compétitivité et Emploi</u> Composante /Promotion du secteur privé : i) promouvoir le développement des PME et la diversification productive ; ii) encourager l'investissement étranger ; iii) améliorer l'environnement des affaires</p> <p>■ <u>Axe 4 de l'INDS (2011-2015) : Gouvernance publique</u> Composante/Modernisation de la gestion publique : i) moderniser le système des finances publiques ; ii) améliorer la qualité des services publics ; iii) lutter contre la corruption ;</p> <p>Composante/Justice et consolidation de l'État de droit : i) assurer un accès à la justice pour tous ; ii) améliorer la qualité et maîtriser les délais de la décision judiciaire ; iii) promouvoir les Droits de l'homme</p> <p>Composante/Gouvernance locale : i) renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ; ii) autonomisation et viabilisation des collectivités locales ; iii) modernisation et renforcement du cadre juridique et réglementaire ;</p> <p>Composante/Renforcement des capacités statistiques : i) élaboration des comptes nationaux ; ii) réalisation des enquêtes permanentes auprès des ménages ;</p>					
RESULTATS	Indicateurs Bases et Cibles	Moyen de vérification	Hypothèses et Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<p><u>Effet 1.1 :</u> Les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable (PNUD, UNFPA, UNESCO, OMS, FAO, OHCHR)</p>	<p><u>Indicateurs</u> 1- Principes et pratiques de la gouvernance inclusive, transparente et redevable observés par toutes les institutions nationales et locales 2- Magistrats et personnel judiciaire avec compétences certifiées 3- Services judiciaires, Assemblée nationale, médias publics et privés opérationnels 4- Nombre d'ateliers de renforcement des capacités, effectués.</p>	<p>- Rapports des institutions nationales et locales - Rapports d'activités sur les investissements -Budget publié et diffusé</p>	<p><u>Hypothèses</u> Les principes de la bonne gouvernance sont acquises et mis en œuvre <u>Risques</u> Accès insuffisant aux ressources techniques et financières</p>	<p>- Ministère de la Justice - Ministère de l'intérieur - Conseils régionaux et communaux <u>PTF</u> -Assistance technique et financière - Mobilisation de ressources additionnelles ; - <u>Société civile</u> Plaidoyer, - Mobilisation sociale</p>	<p><u>Total Effet 1.1 :</u> 4.660.000 US\$</p> <p><u>PNUD</u> 3.690.000 US\$ <u>UNFPA</u> 670.000 US\$ <u>OMS</u> 80.000 US\$ <u>UNESCO</u> 70.000 <u>OHCHR</u> 100.000 US\$ <u>FAO</u> 50.000 US\$</p>

<p>Extrant 1.1.1 Les capacités institutionnelles et techniques du système judiciaire sont améliorées pour renforcer l'accès des populations et notamment des groupes vulnérables¹³ aux services judiciaires efficients (PNUD)</p>	<p>● Indicateur 1 : Code pénal modernisé <u>Base</u> : Code pénal de 1995 <u>Cible</u> : Nouveau Code pénal en vigueur avant 2017</p> <p>● Indicateur 2 : Commission Nationale Indépendante de Lutte Contre la Corruption (CNILCC) opérationnelle. <u>Base</u> : Projet de loi portant mise en place d'une stratégie de lutte contre la corruption ; <u>Cible</u> : Promulgation de la loi et mise en place de la stratégie de LCC et établissement de la CNILCC.</p> <p>● Indicateur 3: Nombre de magistrats et personnel judiciaire ayant bénéficié des formations <u>Base</u> : Nombre présent de magistrats et personnel judiciaire ayant bénéficié des formations Spécialisées : AD <u>Cible</u> : 80% des magistrats et personnel judiciaire ont acquis une formation spécialisée appropriée en 2017</p> <p>● Indicateur 4 : « Chaîne pénale » informatisée <u>Base</u> : Manuel (main courante) <u>Cible</u> : Mise en réseau informatisé de la Chaîne pénale</p> <p>● Indicateur 5 : Mécanisme d'aide juridique de proximité <u>Base</u> : Mécanisme inexistant <u>Cible</u> : Mécanisme mis en place</p>	<p>- Rapports du Ministère de la Justice</p> <p>- Rapport d'évaluation de l'état de mise à jour et en œuvre du Code pénal;</p> <p>- Journal Officiel avec annonce de la mise en place de la CNILCC</p> <p>- Rapport d'évaluation de TI sur l'opérationnalité de la CNILCC</p> <p>- Liste des magistrats et personnel judiciaire ayant bénéficié des formations</p> <p>- Revue nationale sur la qualité des décisions judiciaires rendues.</p>	<p><u>Hypothèses</u> - Le Code pénal est modifié et mis à jour et en vigueur; - La loi mettant en place la stratégie et la CNILCC est promulguée. - La CNILCC est fonctionnelle</p> <p><u>Risques</u> Non opérationnalité de la CNILCC faute de ressources humaines qualifiées et compétentes, et ressources financières insuffisantes</p>	<p>- <u>Ministère de la Justice</u> - <u>Conseils régionaux</u> Pour la planification et la programmation des ateliers de formation répondant aux besoins attendus.</p> <p>- <u>PTF</u> Pour l'assistance technique et la mobilisation de ressources additionnelles ;</p> <p>- <u>ONG</u> : Pour le plaidoyer et la mobilisation sociale pour l'accès des populations et notamment des groupes vulnérables aux services judiciaires efficients</p>	<p>Total Extrant 1.1.1 : 757.000 US\$</p> <p><u>PNUD</u> 757.000 US\$</p>
--	--	---	--	--	--

¹³ Groupes vulnérables : il s'agit notamment des femmes, enfants, adolescents (es) et jeunes, ainsi que les populations à besoins spéciaux

<p>Extrant 1.1.2 Les capacités institutionnelles de l'Assemblée Nationale sont renforcées pour la réalisation de ses prérogatives et obligations constitutionnelles (PNUD, OMS)</p>	<p>● Indicateur : Existence de mécanismes de dialogue entre l'Assemblée nationale (AN) et les citoyens <u>Base :</u> (0) Mécanismes inexistant <u>Cible :</u> (1 par membre élu de l'AN) Mécanismes mis en place</p>	<p>- Rapport de l'Assemblée Nationale (AN) sur les rencontres organisées avec les citoyens</p>	<p><u>Hypothèses</u> Le mécanisme de dialogue entre l'Assemblée Nationale et les citoyens est ressourcé, et opérationnel <u>Risques</u> Dysfonctionnement du mécanisme de dialogue</p>	<p>-Assemblée nationale -Conseils régionaux Pour la planification et la programmation des ateliers de formation répondant aux besoins attendus -PTF Pour la mobilisation de ressources additionnelles, et le plaidoyer.</p>	<p>Total Extrant 1.1.2 : 805.000 US\$ <u>PNUD</u> 800.000 US\$ <u>OMS</u> 5.000 US \$</p>
<p>Extrant 1.1.3 Les organes de contrôle de l'administration, y compris la CNDH, sont renforcés pour la réalisation de leurs missions (PNUD, OMS, OHCHR)</p>	<p>● Indicateur : Rapports périodiques (annuels) produits par les organes de contrôles de l'administration <u>Base :</u> AD (Inspections existantes, mais souvent non opérationnelles et ne produisant pas de rapports de travail) <u>Cible :</u> AD</p>	<p>- Rapports de l'Inspection générale de l'État - Rapports de l'Inspection générale des Finances - Rapport du Médiateur - Rapport du CNDH - Rapport de l'Inspection générale de la Santé - Rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale</p>	<p><u>Hypothèses</u> Les organes de contrôle sont opérationnels <u>Risques</u> -Insuffisance du personnel qualifié et compétent en matière d'inspection -Accès limité aux ressources financières</p>	<p>-État -Ministère des finances -Ministère de la justice -MENFOP -Ministère de la santé -Médiateur -Assemblée nationale -CNDH : Pour la planification des besoins en renforcement de capacités, en vue de la réalisation des missions les concernant respectivement -PTF Pour l'assistance technique</p>	<p>Total Extrant 1.1.3 : 555.000 US\$ <u>PNUD</u> 500.000 US\$ <u>OMS</u> 5.000 US\$ <u>OHCHR</u> 50.000 US\$</p>
<p>Extrant 1.1.4 Les mécanismes et capacités institutionnelles des médias publics et privés sont renforcés pour améliorer l'accès des citoyens à l'information</p>	<p>● Indicateur : Taux d'augmentation du nombre de sources d'information publiques et privées <u>Base :</u> (3) Existants, mais à faible capacité d'action <u>Cible :</u> (6) médias dont 3 nouveaux et indépendants tous renforcés en capacités d'information et de communication</p>	<p>-Rapports d'activités des médias publics et privés -Liste des médias publics et privés</p>	<p><u>Hypothèses</u> Le Gouvernement crée l'espace juridique pour la création et le renforcement des capacités des médias publics et privés. <u>Risques</u> - Volonté politique insuffisante, - Non mise en place du</p>	<p>-Ministère de la Communication -Médias publics et privés -RTD Pour la planification des besoins en renforcement de capacités, en vue de l'amélioration de l'accès des citoyens à l'information. -PTF</p>	<p>Total Extrant 1.1.4 : 780.000 US\$ <u>PNUD</u> 650.000 US\$ <u>UNFPA</u> 50.000 US\$ <u>OMS</u></p>

(PNUD, UNFPA, OMS, UNESCO ¹⁴)			cadre juridique nécessaire - Non allocation-mobilisation de ressources suffisantes	Pour l'assistance technique et financière	50.000 US\$ <u>UNESCO</u> 30.000
Extrant 1.1.5 Un appui technique est fourni aux instances nationales pour l'élaboration des rapports périodiques relatifs aux instruments internationaux de droits ratifiés par le pays (PNUD, UNFPA, OHCHR, UNESCO, UNICEF)	<p>● Indicateur : Nombre de rapports périodiques produits par les instances nationales <u>Base :</u> 5. (CDE, CEDEF, Rapport d'Examen périodique universel (EPU 1), Pacte relatif aux droits ESC, CCT) <u>Cible :</u> (9) CDE, CEDEF, EPU, CCT, Pacte relatif aux droits ESC, CCT, etc.</p>	- CNDH - Comité interministériel pour la rédaction et la soumission des rapports aux organes des traités et au Conseil des Droits de l'Homme	<u>Hypothèses</u> Les capacités des institutions chargées de l'élaboration des rapports périodiques sont renforcées <u>Risques</u> - Insuffisance de ressources financières	- Ministère de la justice chargée des droits de l'homme, - CNDH - Commission chargée de l'élaboration des rapports périodiques	Total Extrant 1.1.5 : 540.000 US\$ <u>PNUD</u> 450.000 US\$ <u>UNFPA</u> 20.000 US\$ <u>OHCHR</u> 50.000 US\$ <u>UNESCO</u> 20.000 US\$ <u>UNICEF</u>
Extrant 1.1.6 Un appui technique, institutionnel et de mobilisation de ressources est fourni au MPF pour la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG) (UNFPA, OMS, UNESCO, PNUD, FAO)	<p>● Indicateur 1 : Nombre de Ministères ayant une cellule genre active. <u>Base :</u> 8 <u>Cible :</u> 23</p> <p>● Indicateur 2 : Etat d'avancement de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre <u>Base :</u> % de mise en œuvre courant (AD) <u>Cible :</u> (75% au moins) de la Politique Nationale Genre mise en œuvre</p>	- Plan d'action de PNG - Rapports trimestriels de tous les Ministères - Rapports annuels du MPFPF.	<u>Hypothèses :</u> Nominations de personnes qualifiées et engagement pérenne du Gouvernement <u>Risques :</u> - Manque ou insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre de la PNG - Profil technique inapproprié du staff - Mobilité du staff ;	- Tous les Ministères Pour la mise en œuvre de la PNG - <u>Société civile</u> Pour le relais de mobilisation communautaire - <u>Collectivités régionales :</u> Pour le plaidoyer - <u>Parlement</u> (application des lois et examen du budget) <u>PTF :</u> <u>USAID</u> Processus électoral ; <u>BID et FIDA</u>	Total Extrant 1.1.6 1.223.000 US\$ <u>UNFPA</u> 600.000 US\$ <u>OMS</u> 20.000 US\$ <u>UNESCO</u> 20.000 US\$ <u>PNUD</u>

¹⁴ L'UNESCO contribuera à la mise en œuvre du Programme International de Développement de la Communication (PIDC)

				Pour l'alphabétisation, micro finance et formation) ; <u>Union Africaine</u>	533.000 US\$ <u>FAO</u> 50.000 US\$
Effet 1.2 : Les processus nationaux et sectoriels de planification, de suivi-évaluation, ainsi que de la gestion macro-économique sont soutenus et renforcés (PNUD, UNFPA, OMS, FMI)	Indicateurs : 1- Proportion de rapports nationaux et sectoriels de planification et de suivi- évaluation, formulés et révisés. 2- Nombre des membres des Conseils Régionaux formés en planification et gestion	- Rapports d'activités des départements sectoriels en matière de planification, de gestion et de suivi de suivi évaluation - Rapports des Conseils régionaux	Hypothèses Les acteurs nationaux planifient et gèrent le développement du pays Risques Accès limité aux ressources financières	-Tous les départements sectoriels : Pour la programmation et l'organisation des ateliers de formation et de renforcement de capacités -PTF Pour l'assistance technique et financière	Total Effet 1.2 : 3.640.000 US\$ <u>PNUD</u> 2.333.000 US\$ <u>OMS</u> 590.000 US\$ <u>UNFPA</u> 250.000 US\$ <u>UNICEF</u> 400.000
Extrant 1.2.1 Tous les acteurs régionaux disposent des capacités techniques et institutionnelles pour planifier et gérer le développement des régions (PNUD, OMS)	<ul style="list-style-type: none"> ● Indicateur 1 : Nombre de rapports annuels de gestion produits par les régions <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD ● Indicateur 2 : Nombre désagrégé par sexe des acteurs dans les Conseils Régionaux formés en planification et gestion des projets de développement <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD ● Indicateur 3 Nombre de projets de développement conçus, élaborés et mis en œuvre par région par les acteurs ayant bénéficié de formation en gestion et planification de projets <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : 5 par région sur cinq ans (au 	- Rapports d'activités annuels des Conseils régionaux - Rapport des ateliers de formation en planification et gestion de projets de développement - Projets de développement régionaux mis en œuvre - Rapports de gestion et évaluation des projets, mis en œuvre	Hypothèses Les acteurs régionaux planifient et gèrent le développement de leurs régions, comme il se doit Risques - Accès aux ressources financières insuffisantes - Manque de volonté des acteurs et membres des Conseils régionaux à vouloir s'impliquer dans la formation et bénéficier de renforcement de capacités	-Ministère de l'intérieur et <u>Conseils régionaux</u> : Pour la programmation des ateliers de formation et la désignation des acteurs pour bénéficier du renforcement de capacités en planification et gestion -PTF Pour l'assistance technique et financière	Total Extrant 1.2.1 : 767.000 US\$ <u>PNUD</u> 677.000 US\$ <u>OMS</u> 90.000 US\$

	moins un projet de développement par région et par an)				
Extrant 1.2.2 Les directions et services sectoriels de planification, de gestion et de suivi et évaluation sont soutenus et renforcés (PNUD, UNICEF, OMS)	<p>● Indicateur 1 : Nombre de personnes formées à la planification, la gestion et au suivi évaluation <u>Base :</u> AD <u>Cible :</u> AD</p> <p>● Indicateur 2 : Nombre de ministères élaborant leurs plans d'action et produisant des rapports de suivi évaluation périodiques <u>Base :</u> AD <u>Cible :</u> AD</p> <p>● Indicateur 3 : Nombre de ministères ayant adopté le CDMT <u>Base :</u> 2 <u>Cible :</u> Tous les départements sectoriels</p>	<p>-Rapports des ateliers de formation à la planification, la gestion et au suivi évaluation</p> <p>-Rapports de suivi et évaluation périodique des départements sectoriels</p> <p>-Document relatif au CDMT</p>	<p><u>Hypothèses</u> -Fort engagement politique -Système de planification et de suivi évaluation existant et opérationnel au sein de tous les départements sectoriels</p> <p><u>Risques</u> - Faiblesse ou Insuffisance d'implication des personnes formées dans le suivi évaluation</p>	<p>- Tous les départements sectoriels : Pour la mise en place d'un service de suivi évaluation au sein de leur département respectif</p> <p>- PTF Pour l'assistance technique et la mobilisation de ressources additionnelles</p>	<p>Total Extrant 1.2.2 : 920.000 US\$</p> <p><u>PNUD</u> 450.000 US\$</p> <p><u>OMS</u> 70.000 US\$</p> <p><u>UNICEF</u> 400.000 US\$</p>
Extrant 1.2.3 La gestion macro-économique et la mobilisation des ressources (APD) sont soutenus et renforcés (PNUD, OMS, FMI)	<p>● Indicateur 1 : Cadrage macroéconomique à jour élaboré par la Direction de l'Economie <u>Base :</u> AD <u>Cible :</u> AD</p> <p>● Indicateur 2 : Nombre d'ateliers de sensibilisation des acteurs pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris <u>Base :</u> AD <u>Cible :</u> AD</p> <p>● Indicateur 3 Pourcentage APD <u>Base :</u> Montant APD en 2011 (AD) <u>Cible :</u> Montant APD augmenté de 30% en 2017</p>	<p>- Direction de l'Economie du ministère MEFIP</p> <p>-Rapport d'ateliers de la Direction de la Coopération Internationale</p>	<p><u>Hypothèses</u> - Ressources mobilisées - Aide publique soutenue</p> <p><u>Risques</u></p>	<p>-Ministère de l'économie et des finances Pour la programmation des ateliers de formation et la planification du cadrage macro économique</p> <p>- PTF Pour l'implication dans l'APD</p> <p>- Secteur privé Pour l'implication dans le cadrage macroéconomique</p>	<p>Total Extrant 1.2.3: 900.000 US\$</p> <p><u>OMS</u> 350.000 US\$</p> <p><u>PNUD</u> 550.000 US\$</p> <p><u>FMI</u></p>
Extrant 1.2.4	● Indicateur 1 :	- Rapport du Ministère	<u>Hypothèses</u>	-Tous les Ministères et	Total

<p>Un appui institutionnel et technique pour la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) est fourni. (PNUD, UNFPA, OMS, UNICEF¹⁵)</p>	<p>Schéma directeur de la statistique mis en œuvre. <u>Base</u> : % de mise en œuvre courante (AD) <u>Cible</u> : 100% du Schéma Directeur mis en œuvre</p>	<p>de l'Economie et des Finances</p>	<p>- Les ressources nécessaires mises à disposition par le GdD pour la mise en œuvre du SDS <u>Risques</u> -Insuffisances des ressources humaines qualifiées -Insuffisance des ressources financières mises à disposition par le Gouvernement</p>	<p>Secrétariat d'État</p>	<p><u>Extrant 1.2.4</u> 986.000 US\$ <u>PNUD</u> 656.000 US\$ <u>UNFPA</u> 250.000 US\$ <u>OMS</u> 80.000 US\$</p>
<p><u>Effet 1.3 :</u> Les opportunités de développement économique et de création d'emplois, au niveau national et local, sont élargies (PNUD, ONUDI, FAO, UNESCO)</p>	<p><u>Indicateurs :</u> 1- Politique assortie d'une stratégie de création des PME/PMI formulée 2- Politique de création d'emplois formulée 3- Politique nationale de l'emploi, appuyée par une stratégie de formation professionnelle formulée et adaptée 4- Nombre d'études de potentialités industrielles existantes dans le pays 5- Nombre d'emplois créés</p>	<p>- Rapports du Ministère délégué au Commerce et à l'Industrie - Rapport du Ministère du Travail - Rapports de l'ANEFIP - Etudes de potentialités industrielles existantes dans le pays</p>	<p><u>Hypothèses</u> Politiques et stratégies formulées et mises en œuvre - Entente mutuelle entre le secteur public et le secteur privé <u>Risques</u> - Manque d'investissement du secteur privé - Manque d'implication des PTF</p>	<p>- <u>Ministère de l'économie et des finances</u> - <u>Ministère délégué au Commerce et à l'Industrie</u> - <u>Ministère du travail</u> - <u>Chambre de Commerce de Djibouti</u> Pour la prise d'initiatives en matière de création des opportunités de développement économique et de création d'emplois ; - <u>Secteur privé :</u> Pour les investissements - <u>PTF</u> Pour l'assistance financière ;</p>	<p><u>Total Effet 1.3 :</u> 9.010.000 US\$ <u>ONUDI</u> 5.400.000 US\$ <u>PNUD</u> 1.690.000 US\$ <u>FAO</u> 1.900.000 US\$ <u>UNESCO</u> 20.000 US\$</p>
<p><u>Extrant 1.3.1</u> Un environnement propice à l'émergence et au développement des PME/PMI est promu</p>	<p><u>Indicateur :</u> - Politique et Stratégie nationales pour le développement des PMI/PME adoptées par le Gouvernement <u>Base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	<p>-Rapports du Ministère délégué chargé des PME/PMI -Politique et Stratégie nationales pour le développement des</p>	<p><u>Hypothèses</u> -L'environnement des affaires est promu - Entente mutuelle entre le secteur public et le secteur privé <u>Risques</u></p>	<p>- <u>Le Ministère délégué chargé des PME/PMI, le Ministère du travail, ainsi que la Chambre de Commerce de Djibouti :</u> Pour la promotion d'un environnement favorable à</p>	<p><u>Total Extrant 1.3.1</u> 800.000 US\$ <u>PNUD</u></p>

¹⁵ L'UNICEF appuiera le DEV-INFO

(PNUD, ONUDI, FAO)		PME/PMI	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse de l'investissement du secteur privé - Manque de ressources humaines et financières 	la création des PME/PMI <u>- Secteur privé :</u> Pour les investissements <u>- PTF</u> Pour l'assistance technique	700.000 US\$ <u>ONUDI</u> 100.000 US\$
Extrant 1.3.2 Des politiques, programmes et projets pilotes de développement de l'économie locale, basés sur les potentialités régionales, sont élaborés et mis en œuvre (PNUD, FAO, ONUDI, UNESCO ¹⁶)	<ul style="list-style-type: none"> ● Indicateur 1: Développement des potentialités régionales dans les secteurs de l'agriculture, élevage, pêche, artisanat, tourisme, etc. <u>Base</u> : % Activités des secteurs de l'agriculture, élevage, pêche, industrie, artisanat, tourisme, en 2011 (AD) <u>Cible</u> : Activités des différents secteurs, augmentées d'au moins 50% (10% par an sur 5 ans) dans les régions ● Indicateur 2 : Commercialisation des produits issus de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche <u>Base</u> : Produits issus des secteurs de l'agriculture, élevage, pêche et artisanat commercialisés en 2011 (AD) <u>Cible</u> : Augmentation d'au moins 50% des produits issus des différents secteurs de qualité de standard pour l'exportation, notamment ● Indicateur 3 Augmentation des revenus issus du commerce des produits de l'agriculture, élevage, pêche, artisanat, etc. <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : Augmentation des revenus, 	<ul style="list-style-type: none"> -Données statistiques annuelles de production agricole, d'élevage et de pêche -Rapports de production et de commercialisation des produits issus de différents secteurs -Rapports d'activités des services de l'agriculture, élevage, pêche, artisanat, tourisme -Rapport d'activités du Port de Pêche -Rapports des Conseils régionaux 	<u>Hypothèses</u> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en œuvre de la stratégie de développement des secteurs de l'agriculture, élevage, pêche, industrie, artisanat, tourisme, etc. -Commercialisation de produits issus de différents secteurs <u>Risques</u> <ul style="list-style-type: none"> -Faible engagement politique envers le développement de l'économie locale - Manque d'assistance technique et financière - Manque d'investissement privé -Manque d'implication des coopératives agricoles, artisanales et des pêcheurs 	<ul style="list-style-type: none"> -<u>Ministère délégué chargé du commerce, tourisme et artisanat</u> - <u>Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche</u> - <u>Chambre de Commerce de Djibouti</u> Pour l'élaboration des politiques et programmes de développement des potentialités régionales - <u>Coopératives agricoles et des pêcheurs</u> Pour l'implication dans le développement de l'économie locale - <u>Secteur privé</u> Pour les Investissements dans le secteur de la pêche 	Total Extrant 1.3.2: 7.610.000 US\$ <u>ONUDI</u> 5.000.000 US \$ <u>FAO</u> 1.900.000 US\$ <u>PNUD</u> 690.000 US\$ <u>UNESCO</u> 20.000

¹⁶ L'UNESCO contribuera au renforcement de capacités en matière d'élaboration d'une Politiques en Sciences et Techniques Industrielles (STI)

<p>Extrant 1.3.3 Une stratégie nationale de développement industriel est élaborée et validée (ONUDI, PNUD)</p>	<p>d'au moins 50%</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Indicateur 1 : Etude des potentialités industrielles existantes, entreprise <u>Base :</u> 0 <u>Cible :</u> 1 ● Indicateur 2 : Etudes préliminaires de faisabilité et profils des PMI réalisées et diffusées <u>Base :</u> AD <u>Cible :</u> AD ● Indicateur 3 : Stratégie nationale de développement industriel, validée <u>Base :</u> 0 <u>Cible :</u> 1 ● Indicateur 4 Infrastructures, arrangements et facilités requis, mis en place <u>Base :</u> AD <u>Cible :</u> AD 	<p>- Rapport d'évaluation de l'étude par le Ministère délégué chargé PME/PMI</p> <p>- Document de stratégie existant et opérationnel ;</p> <p>- Les infrastructures, arrangements et facilités requis sont mis en place</p> <p>- Rapport sur les infrastructures et facilités de développement industriel</p> <p>- Bulletins trimestriels de l'ANEFIP sur la situation de l'offre et de la demande d'emploi ;</p>	<p><u>Hypothèses</u></p> <p>-Etude/analyse des potentialités industrielles existantes à entreprendre</p> <p>-Etudes préliminaires de faisabilité et profils des PMI réalisées et diffusées auprès des investisseurs</p> <p>- Mobilisation des investisseurs publics et privés</p> <p><u>Risques</u></p> <p>-Manque de financement pour l'assistance technique</p> <p>- Manque d'implication du secteur privé dans l'élaboration de la stratégie</p>	<p>- Le Ministère délégué chargé de des PME/PMI : Pour et la mise en place d'un Comité chargée de l'élaboration de la stratégie et le lancement des études préliminaires</p> <p><u>Secteur privé</u> Pour l'implication dans l'élaboration de la stratégie</p> <p>- <u>PTF</u> Pour l'assistance technique et financière</p>	<p>Total Extrant 1.3.3 : 450.000 US\$</p> <p><u>ONUDI</u> 150.000 US \$</p> <p><u>PNUD</u> 300.000</p>
---	--	---	---	--	---

Axe de coopération 2 : Accès aux Services Sociaux de Base

Priorités et Objectifs nationaux pour le Développement :

■ Axe 2 de l'INDS (2011-2015) / Accès aux services sociaux de base :

Composantes : Éducation ; Santé ; Eau potable et Assainissement ; Promotion de la femme et de la jeunesse

- Objectifs/Éducation : i) élargir l'accès à l'éducation à tous les niveaux ; ii) améliorer la qualité de l'enseignement et renforcer son adéquation avec les besoins de l'économie ; iii) améliorer la gouvernance et l'efficacité du système éducatif (OMD 2)
- Objectifs/Santé : i) améliorer l'état de santé de la population ; ii) élargir l'accès à des soins de qualité (OMD 4, 5 et 6)
- Objectifs/Eau potable et Assainissement : i) améliorer la disponibilité et la qualité de l'eau ; ii) développer le système d'assainissement (OMD 7)

RESULTATS	Indicateurs Bases Cibles	Moyen de vérification	Hypothèses et Risques	Rôles des Partenaires	Ressources Indicatives (Total)
<u>Effet 2.1 :</u> <u>Secteur Éducation</u> Les garçons et les filles, en milieu urbain comme en milieu rural, ont accès, de manière équitable, à une éducation de base de qualité (UNICEF, PAM, UNESCO, OMS)	<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Indicateur 1 :</u> TBS (Primaire) <u>Base</u> : 75% <u>Cible</u> : 105% ● <u>Indicateur 2 :</u> TNS (Primaire) <u>Base</u> : 68% <u>Cible</u> : 100% ● <u>Indicateur 3 :</u> Taux d'achèvement primaire (TAP) <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD 	- Annuaires statistiques de l'éducation, - Enquêtes auprès des ménages (EDAM), - Enquêtes MICS et PAPFAM - Résultats des OTI en fin de 5 ^{ème} année du Primaire	<u>Hypothèse</u> Schéma directeur de l'éducation (2011-2020) mis en œuvre <u>Risques</u> Ressources financières non disponibles ou insuffisantes	<u>MENFOP</u> - Mise en œuvre du Schéma directeur et Plans d'action <u>PTF</u> - Mobilisation de ressources additionnelles ; - <u>Société civile</u> : - Plaidoyer, - Mobilisation sociale	<u>Total Effet 2.1 :</u> 11.644.000 US\$ <u>PAM</u> 6.500.000 US\$ <u>UNICEF</u> 4.800.000 US\$ <u>OMS</u> 24.000 US\$ <u>UNESCO</u> 320.000 US\$
<u>Extrant 2.1.1</u> Un appui nutritionnel est fourni pour renforcer la scolarisation des enfants, en particulier des filles, dans les zones périurbaines et	<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Indicateur 1 :</u> % des élèves recevant une ration alimentaire dans les écoles primaires rurales <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD ● <u>Indicateur 2 :</u> % d'Ecoles primaires rurales ayant des cantines <u>Base</u> : 96% 	- Annuaires statistiques de l'éducation - Rapports d'évaluation du PAM ; - Rapports des Conseils régionaux	<u>Hypothèses</u> - Rations alimentaires disponibles - Produits alimentaires disponibles - Cantines fonctionnelles <u>Risques</u> - Ressources financières insuffisantes - Capacité de gestion	- <u>MENFOP</u> : Pour la mise en œuvre du programme nutritionnel - <u>Conseils régionaux, Communautés et ONG</u> : Pour la sensibilisation en faveur de la scolarisation des enfants, et notamment des filles	<u>Total Extrant 2.1.1 :</u> 8.510.000 US\$ <u>PAM</u> : 6.500.000 US\$ <u>UNICEF</u> 2.000.000 US\$

<p>rurales (PAM, UNICEF, OMS)</p>	<p><u>Cible</u> : 100% ● Indicateur 3 TBS Primaire <u>Base</u> : 75% <u>Cible</u> : 105% ● Indicateur 4 : Taux d'achèvement primaire (TAP) <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD ● Indicateur 5 : Ratio filles/ garçons <u>Base</u> : 0, 8 <u>Cible</u> : 1</p>	<p>-Rapports des Directeurs des écoles des zones péri urbaines et rurales</p>	<p>réduite des directeurs des écoles -Faible coordination des acteurs -Difficultés rencontrées dans certaines communautés, notamment en milieu rural pour la scolarisation des filles</p>	<p>- PTF : Pour la mobilisation des ressources financières additionnelles</p>	<p><u>OMS</u> 10.000 US\$</p>
<p>Extrant 2.1.2 Les disparités de scolarisation et de formation sont réduites pour les enfants à besoins éducatifs spéciaux (EABES) (UNICEF, OMS)</p>	<p>● Indicateur 1 : Proportion d'élèves à besoins spéciaux scolarisés dans le primaire <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD ● Indicateur 2 : Nombre des classes créées pour les enfants mal voyant et mal entendant <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD ● Indicateur 3 : Nombre d'enseignants formés en matière EABES <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD</p>	<p>-Annuaire statistiques de l'éducation</p>	<p><u>Hypothèses</u> Mise en place de structures adaptées aux EABES <u>Risques</u> -Ressources financières insuffisantes -Capacité des enseignants et du personnel spécialisé inadaptées</p>	<p>- Le MENFOP Pour la mise en place d'un programme de scolarisation des EABES - Les ONG Pour la promotion de la scolarisation des EABES - Les PTF : Pour l'assistance technique et financière</p>	<p>Total Extrant 2.1.2: 802.000 US\$ <u>UNICEF</u> 800.000 US\$ <u>OMS</u> 2.000 US\$</p>
<p>Extrant 2.1.3 Tous les élèves dans les écoles disposent de manière durable des facilités d'accès à l'eau, hygiène et assainissement (UNICEF, OMS)</p>	<p>● Indicateur 1 : % d'écoles disposant de l'eau potable <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : 100% ● Indicateur 2 : % d'école disposant de latrines <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : 100% ● Indicateur 3 : % d'élèves pratiquant le lavage des mains aux savons</p>	<p>- Rapports de routine - Rapports d'évaluation</p>	<p><u>Hypothèses</u> - Les écoles disposent de l'eau courante et des moyens d'assainissement fonctionnels - Action de sensibilisation autour de l'hygiène adaptée <u>Risques</u> - Absence d'infrastructures au</p>	<p>-Ministère de l'eau - MENFOP -Etablissements scolaires -Communautés</p>	<p>Total Extrant 2.1.3: 1.005.000 US\$ <u>UNICEF</u> 1.000.000 US\$ <u>OMS</u> 5.000 US\$</p>

	<p><u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD</p>		<p>niveau des écoles - Ressources financières limitées</p>		
<p>Extrant 2.1.4 Les enseignants et inspecteurs pédagogiques et administratifs sont capables d'assurer une éducation fondamentale de qualité à tous les enfants (UNICEF, OMS, UNESCO¹⁷)</p>	<p>● Indicateur 1 : Ratio Elève/Maître <u>Base</u> : 36 <u>Cible</u> : AD</p> <p>● Indicateur 2 : Ratio Personnel d'encadrement/enseignant <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD</p> <p>● Indicateur 3 : Nombre d'enseignants certifiés : <u>Base</u> : 23,6% <u>Cible</u> : AD</p> <p>● Indicateur 4 : % d'école respectant les normes NFQE <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD</p>	<p>- Annuaire statistique - Rapports d'inspection générale de l'éducation</p>	<p><u>Hypothèses</u> -Corps de contrôle pédagogique renforcé au niveau central -Moyens de déplacement assurés aux superviseurs</p> <p><u>Risques</u> -Faible implication ou motivation des enseignants -Faible encadrement des enseignants -Non respect des NFQE</p>	<p><u>Le MENFOP</u> Pour la mise en œuvre du Schéma directeur de l'éducation et l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de la qualité de l'éducation</p> <p><u>PTF</u> Pour l'assistance technique</p>	<p>Total Extrant 2.1.4: 1.027.000</p> <p><u>UNICEF</u> 1.000.000 US\$</p> <p><u>OMS</u> 7.000 US</p> <p><u>UNESCO</u> 20.000 US\$</p>
<p>Extrant 2.1.5 Les capacités nationales dans la mise en œuvre, la coordination, ainsi que le suivi et évaluation des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle (AENF) sont renforcées</p>	<p>Indicateur 1 : Nombre de campagnes d'AENF <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD</p> <p>Indicateur 2 : Taux d'alphabétisation masculin <u>Base</u> : 78,8% <u>Cible</u> : 100 %</p> <p>Indicateur 3 : Taux d'alphabétisation féminin <u>Base</u> : 66,9% <u>Cible</u> : 100%</p>	<p>- Rapports des campagnes d'AENF</p> <p>-Rapports de MPFPF et de MENFOP</p>	<p><u>Hypothèse</u> Leadership affirmé dans la coordination, la mise en œuvre et le suivi évaluation des campagnes d'AENF</p> <p><u>Risque</u> Manque ou insuffisance de ressources techniques et financières</p>	<p>-MPFPF et MENFOP et le <u>SEJS</u>: Chargés de la programmation de campagnes d'AENF</p> <p>-<u>ONG</u> : Contribution dans les campagnes d'AENF</p> <p>-<u>PTF</u> Assistance technique et financière</p>	<p>Total Extrant 2.1.5: 300.000 US\$</p> <p><u>UNESCO</u> 300.000</p>

¹⁷ L'UNESCO appuiera la qualité de l'éducation à travers le renforcement de l'enseignement des Sciences de la Terre dans les cycles primaire et secondaire

(UNESCO)					
<p>Effet 2.2 : Secteur Santé</p> <p>Les populations, en particulier les femmes et les enfants de moins de 5 ans, ont accès à des services de santé de base et de nutrition de qualité sur l'ensemble du pays.</p> <p>(OMS, UNICEF, UNFPA, PAM)</p>	<p>● Indicateur 1 : TMM Base : 300 Cible : 185</p> <p>● Indicateur 2 : TMI Base : 77 Cible : 55</p> <p>● Indicateur 3 : Taux de prévalence contraceptive Base : AD Cible : AD</p>	<p>Enquêtes MICS PAPFAM EDSF</p>	<p><u>Hypothèses</u> -Environnement politique et social stable et sécurisé -Accessibilité aux services de santé en terme de coût des prestations et de la disponibilité des infrastructures améliorées -Le PNDS est mis en œuvre -Disponibilités des ressources humaines</p> <p><u>Risques</u> Urgences et catastrophes naturelles</p>	<p>-Ministère de la santé -MPFPF - Conseils régionaux <u>PTF</u> -USAID -ACF</p> <p>- Mobilisation de ressources additionnelles ; - <u>Société civile</u> (ONG): - Plaidoyer, - Mobilisation sociale</p>	<p>Total Effet 2.2 : 14.410.000 US\$</p> <p><u>OMS</u> 1.210.000 US\$</p> <p><u>UNICEF</u> 6.100.000 US\$</p> <p><u>UNFPA</u> 2.200.000 US\$</p> <p><u>PAM</u> 4.900.000 US\$</p>
<p>Extrant 2.2.1</p> <p>Les structures de santé offrent des services de santé de qualité aux populations, y compris les femmes, femmes enceintes, les nouveaux nés et les enfants de moins de cinq ans.</p> <p>(OMS, UNICEF, UNFPA)</p>	<p>● Indicateur 1 : % des structures offrant des SOUB/SONUC Base : AD Cible : AD</p> <p>● Indicateur 2 : Taux d'accouchements par un personnel qualifié Base : 93 % Cible : 95%</p> <p>● Indicateur 3 : Couverture CPN 2 et + Base : AD Cible : AD</p> <p>● Indicateur 4 : % des structures de santé de base offrant les services PCIME Base : 75% Cible : 100%</p> <p>● Indicateur 5 : % d'enfants de moins de 5 ans pris</p>	<p>-Rapport DSME/MS -Rapport du SNIS</p>	<p><u>Hypothèses</u> -Disponibilité des équipements, -Normes et procédures de prise en charge des nouveaux nés, des femmes enceintes et des enfants mis en application</p> <p><u>Risques</u> -Non application des Protocoles -Système de référence et contre référence non fonctionnel</p>	<p>-Ministère de la Santé -Ministère de la Justice -MPFPF <u>PTF :</u> -Contribution au financement, -Assistance technique, - Renforcement des capacités et plaidoyer.</p>	<p>Total Extrant 2.2.1: 4.130.000 US\$</p> <p><u>UNICEF</u> 2.000.000 US\$</p> <p><u>UNFPA</u> 2.000.000 US\$</p> <p><u>OMS</u> 130.000 US\$</p>

	en charge selon la stratégie PCIME <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD				
Extrant 2.2.2 La couverture vaccinale des enfants, surtout les moins de un an, est renforcée, en particulier dans les zones rurales (UNICEF, OMS)	<ul style="list-style-type: none"> ● Indicateur 1 : Taux de couverture Penta 3 <u>Base</u> : 89 % <u>Cible</u> : 95% ● Indicateur 2 : Taux de couverture de la rougeole <u>Base</u> : 85% <u>Cible</u> : 95% ● Indicateur 3 : Taux de couverture VAT <u>Base</u> : 70% <u>Cible</u> : 90% 	-Rapport PEV -Enquête de couverture vaccinale -Rapports du SNIS	<u>Hypothèses</u> Ressources nécessaires disponibles <u>Risques</u> Barrières socioculturelles	<u>Ministère de la santé</u> <u>PTF (USAID)</u> -Contribution au financement, -Assistance technique, -Renforcement des capacités -Plaidoyer.	<u>Total Extrant 2.2.2:</u> 1.570.000 US\$ <u>UNICEF</u> 1.000.000 US\$ <u>OMS</u> 570.000 US\$
Extrant 2.2.3 Les enfants de moins de 5 ans et les mères sont couverts par des interventions nutritionnelles curatives et préventives à travers tout le pays (UNICEF, PAM, OMS)	<ul style="list-style-type: none"> ● Indicateur 1 : Taux de couverture de la prise en charge <u>Base</u> : 70% <u>Cible</u> : 90% ● Indicateur 2 : Taux de guérisons des enfants malnutris sévères <u>Base</u> : 69% <u>Cible</u> : 90% ● Indicateur 3 : Taux de guérisons des enfants malnutris modérés <u>Base</u> : 74 % <u>Cible</u> : 90% ● Indicateur 4 : Taux de létalité des EMS <u>Base</u> : Inférieure à 5% <u>Cible</u> : Moins de 3% ● Indicateur 5 : Taux de malnutrition aigue globale <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD 	-Rapport Programme National de Nutrition -Rapport du MS -Rapport du SNIS -Enquête de couverture -Enquête de surveillance nutritionnelle	<u>Hypothèses</u> Disponibilité des ressources pour la lutte contre la malnutrition <u>Risques</u> -Insuffisance de la coordination des interventions -Résistances aux changements de comportement	- <u>MS</u> Pour la mise en œuvre des interventions - <u>ONG</u> : <u>ACF, Johanniter et Care International</u> Pour l'assistance technique - <u>PTF</u> Pour la mobilisation de ressources additionnelles	<u>Total Extrant 2.2.3:</u> 6.960.000 US\$ <u>UNICEF</u> 2.000.000 US\$ <u>PAM</u> 4.900.000 US\$ <u>OMS</u> 60.000

<p>Extrant 2.2.4 Les populations ont des connaissances et des pratiques favorables à la santé et à la nutrition (UNFPA, UNICEF, OMS)</p>	<p>● Indicateur 1 : Taux d'allaitement maternel exclusif (AME) <u>Base :</u> 24% <u>Cible :</u> 70%</p> <p>● Indicateur 2 : % de ménages consommant du sel adéquatement iodé <u>Base :</u> AD <u>Cible :</u> AD</p> <p>● Indicateur 3 : % d'enfants de moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire imprégnée d'insecticides (MII) <u>Base :</u> 27% <u>Cible :</u> 60%</p> <p>● Indicateur 4 : % des femmes enceintes dormant sous (MII) <u>Base :</u> 27% <u>Cible :</u> 60%</p> <p>● Indicateur 5 : % d'enfants ayant la diarrhée et recevant la SRO <u>Base :</u> AD <u>Cible :</u> AD</p>	<p>Rapport DRS/MS</p>	<p><u>Hypothèses</u> Amélioration des connaissances et pratiques des populations en matière de santé et nutrition</p> <p><u>Risques</u> -Persistance de croyances créant une résistance aux pratiques favorables à la santé et la nutrition -Fort taux d'analphabétisme des populations</p>	<p>-Ministère de la santé -MPFPF - Communautés ONG Pour le plaidoyer, l'information et la sensibilisation.</p> <p>PTF -Contribution au financement -Renforcement des capacités</p>	<p>Total Extrant 2.2.4: 1.150.000 US\$</p> <p>UNICEF 750.000 US\$</p> <p>UNFPA 200.000 US\$</p> <p>OMS 200.000 US \$</p>
<p>Extrant 2.2.5 Les politiques nationales de prévention et de prise en charge pour les maladies non transmissibles sont développées (OMS, UNICEF)</p>	<p>● Indicateur : Nombre de politiques relatives aux maladies non transmissibles élaborées et diffusées <u>Base :</u> 1 <u>Cible :</u> AD</p>	<p>- Rapport MS</p>	<p><u>Hypothèses</u> Politiques nationales développées</p> <p><u>Risques</u> Insuffisances de ressources</p>	<p>-Ministère de la santé -PTF</p>	<p>Total Extrant 2.2.5: 600.000 US\$</p> <p>UNICEF 350.000 US\$</p> <p>OMS 250.000 US \$</p>
<p>Effet 2.3 : VIH/SIDA</p>	<p>● Indicateur 1 : Taux de prévalence VIH <u>Base :</u> 2.7%</p>	<p>-Rapport annuel du PLS santé</p>	<p><u>Hypothèses</u> Le plan stratégique national est mis en œuvre</p>	<p>- Secrétariat Exécutif -PLS S -DSME</p>	<p>Total Effet 2.3 : 10.425.000 US\$</p>

<p>Les populations le plus à risque, les adolescents (es) et les jeunes ont accès aux services de prévention et de soins en matière de VIH/SIDA</p> <p>(ONUSIDA, UNICEF, OMS, PAM, UNFPA, PNUD, UNHCR, UNESCO)</p>	<p><u>Cible</u> : 2%</p> <p>● Indicateur 2 :</p> <p>Taux de survie des personnes vivant avec le VIH sous ARV depuis 12mois</p> <p><u>Base</u> : 77,5%</p> <p><u>Cible</u> : 100%</p> <p>● Indicateur 3 :</p> <p>Taux d'utilisation du préservatif</p> <p><u>Base</u> : 33,5%</p> <p><u>Cible</u> : 50%</p>	<p>-Rapport de progrès pays 2014 et 2016</p> <p>-Enquête CAP 2014 et 2017</p>	<p>avec l'appui de tous les partenaires</p> <p><u>Risques</u></p> <p>Indisponibilités de ressources financières compte tenu de la crise financière (Réduction des financements du Fonds Mondial)</p>	<p>-Autres PLS des Ministères</p> <p>- Agences d'encadrement :</p> <p>Pour favoriser l'accès aux services de préventions et soins</p> <p>- Réseau des PVVS :</p> <p>Pour la mobilisation des PVVS</p> <p>-PTF</p> <p>- Mobilisation de ressources additionnelles ;</p> <p>- Société civile – Pour le plaidoyer et la mobilisation sociale</p>	<p><u>ONUSIDA</u> 1.720.000 US\$</p> <p><u>UNICEF</u> 1.200.000 US\$</p> <p><u>OMS</u> 1.355.000 US\$</p> <p><u>PAM</u> 5.300.000 US\$</p> <p><u>UNFPA</u> 300.000 US\$</p> <p><u>UNHCR</u> 115.000 US\$</p> <p><u>PNUD</u> 410.000 US\$</p> <p><u>UNESCO</u> 25.000 US\$</p>
<p>Extrant 2.3.1</p> <p>Les populations infectées ou affectées bénéficient des soins et de soutien de qualité pour la prise en charge globale du VIH/SIDA, y compris la prévention et la prise en charge des co infectés VIH/TB</p> <p>(UNICEF, PAM, OMS)</p>	<p>● Indicateur 1 :</p> <p>Taux de couverture en ARV</p> <p><u>Base</u> : 21%</p> <p><u>Cible</u> : 80 %</p> <p>● Indicateur 2 :</p> <p>Nombre d'APS qui assurent le suivi des PVVIH</p> <p><u>Base</u> : AD</p> <p><u>Cible</u> : AD</p> <p>● Indicateur 3 :</p> <p>Nombre de PVVIH sous ARV et avec un IMC < 18.5 bénéficiant de l'appui nutritionnel</p> <p><u>Base</u> : 330</p> <p><u>Cible</u> : 900</p> <p>● Indicateur 4 :</p> <p>Pourcentage des personnes vivant avec le VIH avec examen de dépistage pour la tuberculose parmi les personnes vivant avec le VIH consultant dans les structures de prise en charge du VIH.</p>	<p>-Rapports annuels</p> <p>-Rapports de progrès pays</p> <p>- Registre de consultation des personnes vivant avec le VIH dans les structures de prise en charge du VIH</p> <p>- Registre de la tuberculose dans le CDT</p>	<p><u>Hypothèses</u></p> <p>-Disponibilité des médicaments, réactifs et appui nutritionnel ;</p> <p>-La prévention et la prise en charge des co infectés sont opérationnelles</p> <p><u>Risques</u></p> <p>-Non implication des communautés dans la mobilisation pour le dépistage et le suivi du traitement</p> <p>- Registre de consultation non utilisé adéquatement</p> <p>- Instructions pour ne pas autoriser les agents du programme tuberculose à mentionner les informations sur le VIH dans le registre de la</p>	<p>- Ministères sectoriels</p> <p>- Secrétariat Exécutif/SIDA</p> <p>-PLS/Santé</p> <p>et structures de soins</p> <p>Pour la mise en œuvre de la prise en charge</p> <p>-PTF</p> <p>Pour la mobilisation des ressources financières additionnelles</p>	<p><u>Total</u></p> <p>Extrant 2.3.1:</p> <p>5.890.000 US\$</p> <p><u>UNICEF</u> 300.000 US\$</p> <p><u>PAM</u> 4.300.000 US\$</p> <p><u>OMS</u> 970.000 US\$</p> <p><u>ONUSIDA</u> 320.000 US\$</p>

	<p><u>Base</u> : AD <u>Cible</u>: au moins 90%</p> <p>● Indicateur 5 Pourcentage des patients co infectés mis sous ARV</p> <p><u>Base</u> : AD <u>Cible</u>: au moins 90%</p> <p>● Indicateur 6 : Pourcentage des personnes vivant avec le VIH et tuberculose positive pris en charge</p> <p><u>Base</u> : AD <u>Cible</u>: au moins 90%</p>		tuberculose.		
<p>Extrant 2.3.2 Les populations le plus à risque, les adolescents et les jeunes accèdent à l'information et aux préservatifs</p> <p>(ONUSIDA, UNICEF, UNFPA, OMS, UNESCO, UNHCR)</p>	<p>● Indicateur 1 : % de personnes qui connaissent les moyens de prévention du VIH et rejettent les idées fausses</p> <p><u>Base</u> : 14% <u>Cible</u> : 60%</p> <p>● Indicateur 2 : % de personnes dépistées et ayant récupéré les résultats</p> <p><u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD</p>	<p>- Rapports annuels - Enquête CAP -Rapports de progrès pays</p>	<p><u>Hypothèses</u> La Prévention combinée est mise en œuvre sur l'ensemble du territoire</p> <p><u>Risques</u> Faiblesse de la mise à l'échelle des interventions de prévention en faveur des groupes cibles</p>	<p>- le <u>Secrétariat Exécutif VIH/SIDA, les PLS sectoriels, les Agences d'encadrement, le Réseau des PVVIH :</u> Pour l'information et la sensibilisation et la fourniture des préservatifs</p> <p>-<u>PTF</u> Pour la mobilisation des ressources additionnelles</p>	<p>Total Extrant 2.3.2: 1.440.000 US\$</p> <p><u>UNFPA</u> 200.000 US \$ <u>UNICEF</u> 400.000 US\$ <u>ONUSIDA</u> 300.000 US\$ <u>PNUD</u> 300.000 US\$ <u>UNHCR</u> 115.000 US\$ <u>OMS</u> 100.000 US\$ <u>UNESCO</u> 25.000 US\$</p>
<p>Extrant 2.3.3 Les femmes enceintes VIH+ (positives) et leurs enfants ont accès à la prophylaxie et à la</p>	<p>● Indicateur 1 : Taux de couverture en prophylaxie complète en ARV, des femmes enceintes vivant avec le VIH</p> <p><u>Base</u> : 20% <u>Cible</u> : 80%</p>	<p>-Rapports du PLS Santé</p> <p>- Rapports de progrès pays 2014 et 2016</p>	<p><u>Hypothèses</u> - Les hommes et les leaders d'opinions sont favorables à la PTME et encouragent les femmes</p>	<p>-<u>PLS/Santé</u> -<u>DSME / PTPE</u> -<u>Centres de Santé (CSC)</u> -<u>Maternité Dar el Hanan</u> -<u>Maternité de Balbala</u> Pour la faciliter l'accès à la</p>	<p>Total Extrant 2.3.3: 2.395.000 US\$</p> <p><u>UNICEF</u></p>

<p>prise en charge globale (UNICEF, PAM, OMS, ONUSIDA)</p>	<p>● Indicateur 2 : Pourcentage des enfants nés de mères séropositives et qui sont séronégatifs à 18 mois. <u>Base :</u> 26% <u>Cible :</u> 10%</p> <p>● Indicateur 3 : % d'enfants séropositifs recevant le traitement ARV <u>Base :</u> 3% <u>Cible :</u> 100%</p> <p>● Indicateur 4 : % des femmes enceintes VIH+ sous ARV et avec un IMC < 18.5 bénéficiant de l'appui nutritionnel <u>Base :</u> 10% <u>Cible :</u> 90%</p>		<p>à utiliser les services adéquats -Application des nouvelles directives nationales en matière de CDV - Prise en Charge et PTPE</p> <p><u>Risques</u> -Disponibilité des ARV, des réactifs et autres intrants, la stigmatisation des PVVIH risquent d'entraver le processus de prévention et de prise en charge - Faible niveau d'instruction des femmes entraînerait une sous-utilisation des services PTME</p>	<p>prophylaxie et la prise en charge globale <u>-PTF</u> Pour la mobilisation des ressources financières additionnelles</p>	<p>400.000 <u>PAM</u> 1.000.000 US\$ <u>OMS</u> 225.000 US\$ <u>ONUSIDA</u> 770.000 US\$</p>
<p>Extrant 2.3.4 Les secteurs clés en matière de lutte contre le VIH/SIDA ont des plans opérationnels et de suivi/évaluation mis en œuvre (ONUSIDA, UNICEF, OMS, UNFPA, PNUD)</p>	<p>● Indicateur 1 : Nombre de secteurs institutionnels ayant des plans opérationnels budgétisés mis en œuvre <u>Base :</u> 1 <u>Cible :</u> 11</p> <p>● Indicateur 2 : Nombre de secteurs institutionnels disposant des rapports annuels de mise en œuvre <u>Base :</u> 1 <u>Cible :</u> 11</p>	<p>- Plans opérationnels - Rapports de suivi/évaluation annuels</p>	<p><u>Hypothèses</u> Les Ministères clés s'approprient leurs plans <u>Risques</u> -Plans opérationnels non alignés au PSN -Manque de financement</p>	<p>- <u>Le Secrétariat Exécutif de lutte contre le VIH/SIDA, et les Ministères sectoriels clés :</u> Pour la mise en œuvre des plans sectoriels <u>-PTF</u> Pour l'assistance technique et la mobilisation des ressources additionnelles</p>	<p>Total Extrant 2.3.4: 700.000 US\$ <u>UNFPA</u> 100.000 US \$ <u>PNUD</u> 110.000 US\$ <u>ONUSIDA</u> 330.000 <u>UNICEF</u> 100.000 <u>OMS</u> 60.000</p>
<p>Effet 2.4 :</p>	<p>● Indicateur 1 :</p>	<p>- Enquêtes nationales</p>	<p><u>Hypothèses</u></p>	<p>-Ministère de l'eau</p>	<p>Total Effet 2.4 :</p>

<p><u>Eau et Assainissement</u> Les populations défavorisées en milieu rural et péri urbain ont accès aux ouvrages d’approvisionnement en eau potable, à l’hygiène et à l’assainissement, de façon durable. (FAO, UNICEF, PAM, OMS, UNESCO)</p>	<p>% de la population rurale ayant accès à l’eau potable <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD ● Indicateur 2 : % de la population péri urbaine ayant accès à l’eau potable <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD ● Indicateur 3 : % de la population rurale ayant accès à l’assainissement <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD ● Indicateur 4 : % de la population péri urbaine ayant accès à l’assainissement <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD</p>	<p>spécifiques -MICS - Annuaires statistiques DISED</p>	<p>-Volonté politique -Implication effective de la communauté dans la gestion des ouvrages hydrauliques -Dessalement de l’eau de mer <u>Risques</u> -Ressources financières insuffisantes -Urgences et catastrophes naturelles</p>	<p>-Ministère de l’agriculture -ONG -Conseils régionaux, -Communautés - PTF - Mobilisation de ressources additionnelles ; - <u>Société civile</u> (ONG): - Plaidoyer, - Mobilisation sociale</p>	<p>6.630.000 US\$ <u>FAO</u> 1.200.000 US\$ <u>UNICEF</u> 2.500.000 US\$ <u>PAM</u> 2.700.000 US\$ <u>OMS</u> 80.000 US\$ <u>UNESCO</u> 150.000 US\$</p>
<p><u>Extrant 2.4.1</u> La maintenance et la gestion des systèmes d’approvisionnement en eau potable (AEP) sont améliorées de façon durable, y compris la cartographie des ressources en eau (UNICEF, OMS, UNESCO)</p>	<p>● Indicateur 1 : Nombre de stations nouvellement équipées en système solaire <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> :AD ● Indicateur 2 : % des stations fonctionnant sans interruption <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD</p>	<p>- Rapports de routine de l’ONEAD - Rapports d’évaluation du Ministère de l’eau portant sur la maintenance et la gestion des systèmes d’AEP -Rapports des Conseils régionaux</p>	<p><u>Hypothèses</u> - L’ONEAD s’implique davantage dans l’AEP - Les communautés s’impliquent davantage dans la gestion de l’AEP et donnent une contrepartie financière <u>Risques</u> -Manque de moyens logistiques -Hausse du prix de carburant pénalisant les stations de pompage -Manque de ressources financières</p>	<p>-Le Ministère de l’eau : Pour la mise en œuvre d’un programme de maintenance et de gestion des systèmes d’AEP - <u>Les Conseils régionaux et les Communautés, ainsi que des ONG</u> : Pour l’implication dans la maintenance et la gestion des systèmes d’AEP -PTF Pour l’assistance technique et financière</p>	<p><u>Total Extrant 2.4.1:</u> 1.200.000 US\$ <u>UNICEF</u> 1.000.000 US\$ <u>OMS</u> 50.000 US\$ <u>UNESCO</u> 150.000 US\$</p>
<p><u>Extrant 2.4.2</u> Les populations périurbaines et</p>	<p>● Indicateur 1 : % de populations ayant adopté des bonnes pratiques d’hygiène <u>Base</u> : AD</p>	<p>- Rapports de routine - rapports d’évaluation - Enquêtes</p>	<p><u>Hypothèses</u> Les communautés mobilisent leur participation</p>	<p>-Ministère de l’eau, <u>Ministère de la santé</u> Pour la mise en place d’un programme d’hygiène et</p>	<p><u>Total Extrant 2.4.2:</u> 530.000 US\$</p>

<p>rurales adoptent de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement (UNICEF, OMS)</p>	<p><u>Cible</u> : AD ● Indicateur 2 : % des ménages ayant des connaissances en matière d'hygiène et d'assainissement <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD</p>		<p>complémentaire <u>Risques</u> Insuffisance de mobilisation des ressources financières.</p>	<p>assainissement -<u>Conseils régionaux, ONG et Communautés</u> Pour le plaidoyer et la mobilisation des communautés en faveur de l'hygiène et assainissement -<u>PTF</u> Pour l'assistance et technique et financière</p>	<p><u>UNICEF</u> 500.000 US\$ <u>OMS</u> 30.000 US\$</p>
<p>Extrant 2.4.3 Les communautés rurales et périurbaines disposent davantage d'ouvrages adéquats pour l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base (UNICEF, FAO, PAM)</p>	<p>● Indicateur 1 : % des ménages péri urbains disposant de latrines ou toilettes <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD ● Indicateur 2 : Nombre de puits creusés ou réhabilités <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD ● Indicateur 3 : Nombre de forages hydrauliques mis en place <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD ● Indicateur 4 : Nombre des bénéficiaires du programme « Vivres contre travail » dans le domaine de l'eau <u>Base</u> : 3.000 <u>Cible</u> : 6.000</p>	<p>- Rapports de routine - Rapports d'évaluation - Rapport de suivi du projet - Rapport de missions de terrain</p>	<p><u>Hypothèses</u> Les communautés mobilisent leur participation complémentaire et adoptent l'ATPC <u>Risques</u> Ressources financières non disponibles ou insuffisantes</p>	<p>-<u>Ministère de l'eau</u> -<u>Conseils régionaux, Communautés et ONG</u> : Pour la planification des ouvrages adéquats en AEP à réaliser en milieu périurbain et rural -<u>PTF</u> Pour l'assistance et technique et financière</p>	<p><u>Total Extrant 2.4.3:</u> 4.900.000 US\$ <u>PAM</u> 2.700.000 US\$ <u>FAO</u> 1.200.000 US\$ <u>UNICEF</u> 1.000.000 US\$</p>
<p>Effet 2.5 : Protection Les femmes et les enfants sont mieux protégés contre toutes formes de</p>	<p>● Indicateur 1 : Taux de prévalence de MGF <u>Base</u> : 93% <u>Cible</u> : 50% ● Indicateur 2 : Proportion d'enfants dont la naissance est enregistrée <u>Base</u> : AD</p>	<p>- MICS - Enquêtes spécifiques - Rapports de police</p>	<p><u>Hypothèses</u> -Engagement politique -Forte mobilisation communautaire -Mise en œuvre de la stratégie de la protection de l'enfant <u>Risques</u></p>	<p>-Ministère de la Justice -Ministère de l'Intérieur -MPPFP -MENFOP -SEJS -CNDH -Police Gendarmerie</p>	<p><u>Total Effet 2.5 :</u> 1.965.000 US\$ <u>UNICEF</u> 1.600.000 US\$ <u>UNFPA</u></p>

<p>violence et exploitation</p> <p>(UNICEF, UNFPA, OMS, UNHCR)</p>	<p><u>Cible</u> : 100%</p> <p>● Indicateur 3 :</p> <p>Taux de prévalence de toutes formes de violence</p> <p><u>Base</u> : AD</p> <p><u>Cible</u> : AD</p>		<p>- Insuffisance de ressources financières</p> <p>- Lourdeur administrative dans la mise en œuvre des politiques et programmes</p>	<p><u>PTF</u></p> <p>Pour la mobilisation de ressources additionnelles ;</p> <p><u>Société civile et Communautés</u></p> <p>Pour le Plaidoyer et la mobilisation sociale</p>	<p>200.000 US \$</p> <p><u>UNHCR</u></p> <p>125.000 US\$</p> <p><u>OMS</u></p> <p>40.000</p>
<p>Extrant 2.5.1</p> <p>Les textes législatifs et réglementaires (lois) nationaux sont harmonisés avec les instruments internationaux ratifiés par le pays, et mis en application par les autorités compétentes (UNICEF, UNFPA)</p>	<p>● Indicateur :</p> <p>Nombre de lois promulguées et harmonisées</p> <p><u>Base</u> : 2</p> <p><u>Cible</u> : 10</p>	<p>- Rapports périodiques CDE, CEDEF</p> <p>- Rapport Ministère de la Justice</p> <p>- Rapports annuels du MPFPF</p> <p>- Rapport des ONG</p>	<p><u>Hypothèses</u></p> <p>Tous les textes législatifs et réglementaires sont harmonisés et mis en application par le pays</p> <p><u>Risques</u></p> <p>- Non application des dispositions des lois contre les violences et les pratiques néfastes</p> <p>- Conflit entre les différentes sources de droit</p>	<p>-<u>Ministère de la Justice, le Comité interministériel de la rédaction et de la soumission des rapports périodiques, le CNDH</u> :</p> <p>Pour l'établissement d'un programme définissant les textes à harmoniser</p> <p>-<u>PTF</u></p> <p>Pour l'assistance technique et financière</p>	<p>Total Extrant 2.5.1:</p> <p>600.000 US\$</p> <p><u>UNICEF</u></p> <p>500.000</p> <p><u>UNFPA</u></p> <p>100.000 US \$</p>
<p>Extrant 2.5.2</p> <p>Les institutions nationales et les communautés bénéficient du renforcement des capacités pour la lutte contre les pratiques néfastes et toutes formes de violence et exploitation (UNFPA, UNICEF, OMS, UNHCR)</p>	<p>● Indicateur 1 :</p> <p>Nombre de stratégies sectorielles de lutte contre les violences</p> <p><u>Base</u> : 0</p> <p><u>Cible</u> 2</p> <p>● Indicateur 2 :</p> <p>Nombre de structure de prise en charge contre les violences opérationnelles</p> <p><u>Base</u> : 2</p> <p><u>Cible</u> : 10</p>	<p>-Rapports annuels des Ministères</p> <p>-Rapport de ONG</p>	<p><u>Hypothèses</u></p> <p>Existence de cadre institutionnel de mise en œuvre des politiques</p> <p><u>Risques</u></p> <p>Absence de financement</p>	<p>- Toutes les institutions nationales</p> <p>- ONG</p> <p>- Communautés</p> <p>- Services sociaux</p> <p>- Police,</p> <p>-Gendarmerie</p>	<p>Total Extrant 2.5.2:</p> <p>705.000 US\$</p> <p><u>UNICEF</u></p> <p>500.000 US\$</p> <p><u>UNFPA</u></p> <p>100.000 US \$</p> <p><u>UNHCR</u></p> <p>65.000 US\$</p> <p><u>OMS</u></p> <p>40.000 US\$</p>

<p>Extrant 2.5.3 Les garçons et les filles ont accès à des services sociaux de base et à une protection adéquate contre toutes formes de violence et de mauvais traitement.</p> <p>(UNICEF, UNFPA, UNHCR)</p>	<p>● Indicateur 1 : Nombre de services de protection pour les enfants <u>Base :</u> AD <u>Cible :</u> AD</p> <p>● Indicateur 2 : Nombre de formation pour les encadreurs des jeunes délinquants <u>Base :</u> AD <u>Cible :</u> AD</p> <p>● Indicateur 3 : % OEV bénéficiant d'un paquet complet de services de prise en charge <u>Base :</u> AD <u>Cible :</u> AD</p> <p>● Indicateur 4 : Nombre de structures offrant un paquet complet de services sociaux aux jeunes garçons et filles <u>Base :</u> AD <u>Cible :</u> AD</p>	<p>-Rapports des Ministères impliqués et/ou concernés par la protection des jeunes</p> <p>-Rapports des CDC et ONG</p> <p>-Rapports de la gendarmerie et de la police</p>	<p><u>Hypothèses</u> - Mise en œuvre de la stratégie de protection des enfants et de la stratégie d'institutionnalisation du genre -Les organisations communautaires, les réseaux de micro finance organisent des mutuelles de santé</p> <p><u>Risques</u> - Difficultés de contractualisation avec l'offre de soins. - Adhésion limitée par la capacité contributive - Mise en œuvre limitée des stratégies de protection des enfants et du genre</p>	<p>- Le SEJS, le MPFPF, le Ministère de la justice, le Ministère de l'Intérieur : Pour la mise en œuvre des services de prise en charge des enfants victimes - <u>La Communauté</u> : pour la mobilisation en faveur de la protection des enfants - <u>Les CDC et ONG</u> : Pour l'encadrement et le suivi des jeunes, garçons et filles victimes de violence - <u>La Gendarmerie et la Police nationales</u> : Pour l'intervention et la protection immédiates des enfants victimes de violence -PTF Pour l'assistance financière dans la mise en place des services de prise en charge</p>	<p>Total Extrant 2.5.3 660.000 US\$</p> <p><u>UNICEF</u> 600.000 US\$</p> <p><u>UNHCR</u> 60.000 US\$</p>
<p>Effet 2.6 : Promotion de la Jeunesse Les adolescents (es) et les jeunes bénéficient d'un environnement favorable à leur épanouissement (UNICEF, PNUD, UNFPA, OMS)</p>	<p>● Indicateur 1 : Taux d'utilisation des services jeunes et infrastructures dédiés aux jeunes <u>Base :</u> AD <u>Cible :</u> AD</p>	<p>-Enquêtes CAP -MICS -EBJ -Rapports d'activités des CDC</p>	<p><u>Hypothèses</u> -Engagement politique -Mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse - Fonctionnement du CNDJ</p> <p><u>Risques</u> -Consommation du khat par les jeunes -Non fréquentation des CDC par les jeunes -Chômage entraînant un désintérêt des jeunes</p>	<p>- Le SEJS, le CNJD et les CDC : Pour la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse - <u>Société civile</u> Pour le plaidoyer et la mobilisation sociale en faveur des jeunes</p> <p>-PTF Pour l'assistance technique et financière ;</p>	<p>Total Effet 2.6 : 1.420.000 US\$</p> <p><u>UNICEF</u> 1.200.000 US\$</p> <p><u>UNFPA</u> 150.000 US \$</p> <p><u>OMS</u> 70.000 US\$</p>
<p>Extrant 2.6.1 Les services</p>	<p>● Indicateur 1 : Nombre de cellules d'écoute mises</p>	<p>-Rapports périodiques du SEJS</p>	<p><u>Hypothèses</u> Services d'écoute</p>	<p>- Partenaires impliqués dans la mise en place des cellules</p>	<p>Total Extrant 2.6.1 :</p>

<p>d'écoute, de prise en charge et de soutien sont renforcés (UNICEF, UNFPA)</p>	<p>en place et opérationnelles place dans les CDC et les établissements scolaires moyens et secondaires <u>Base</u> : 1 <u>Cible</u> : 15 ● Indicateur 2 : % de jeunes fréquentant les CDC <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD ● Indicateur 3 : Nombre d'animateurs formés à l'écoute des jeunes <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD</p>	<p>-Rapports annuels des CDC - Base de données des services d'écoute</p>	<p>fonctionnels <u>Risques</u> - Manque de personnels spécialisés dans la prise en charge des jeunes ; - Manque de ressources financières - Réticence des adolescents (es) et des jeunes à fréquenter les cellules d'écoute</p>	<p><u>d'écoute et de conseil aux jeunes :</u> - MENFOP - SEJS - CNJD - ONG - CDC - <u>PTF</u> : Pour l'assistance technique et financière</p>	<p>450.000 US\$ <u>UNICEF</u> 400.000 <u>UNFPA</u> 50.000 US \$</p>
<p>Extrant 2.6.2 Une stratégie de communication en faveur d'un changement de comportement des adolescents (es) et jeunes est développée (UNICEF, UNFPA, OMS)</p>	<p>● Indicateur 1 : Stratégie de communication <u>Base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1 ● Indicateur 2 : Nombre de programmes développés <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD ● Indicateur 3 : Nombre d'outils de communication produits <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD</p>	<p>- Stratégie de communication en faveur d'un changement de comportement ; - Rapport d'activités des partenaires impliqués dans la stratégie de communication ; - Rapport d'évaluation du SEJS portant sur la mise en œuvre de la stratégie</p>	<p><u>Hypothèses</u> : Volonté et Engagement politique <u>Risques</u> - Stratégie de communication inadaptée - Manque d'intérêts des jeunes à vouloir adopter de nouveaux comportements</p>	<p><u>Partenaires impliqués dans la stratégie de communication :</u> - MENFOP - SEJS - SESN - ADDS - Ministère de la Communication - Médias - CNJD - CDC - ONG - Communautés</p>	<p>Total Extrant 2.6.2 : 520.000 US\$ <u>UNICEF</u> 400.000 US\$ <u>UNFPA</u> 50.000 US \$ <u>OMS</u> 70.000</p>
<p>Extrant 2.6.3 Les capacités institutionnelles et celles des organisations des adolescents (es) et jeunes sont renforcées</p>	<p>● Indicateur 1 : Pourcentage (%) d'organisations des jeunes formées dans la planification et la gestion des projets <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD ● Indicateur 2 : Pourcentage (%) d'organisations des jeunes et des adolescents exécutant des projets</p>	<p>- Rapport d'activités des institutions et des ONG ayant bénéficiés du renforcement de capacités</p>	<p><u>Hypothèses</u> - Mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse - Opérationnalisation du CNDJ <u>Risques</u> - Manque de vision de développement sur le long terme des</p>	<p><u>Partenaires bénéficiant du renforcement de capacités :</u> - <u>SEJS</u> - <u>SESN</u> - <u>CNJD</u> - <u>CDC</u> - <u>ONG des jeunes</u> : Pour la planification des besoins</p>	<p>Total Extrant 2.6.3 : 450.000 US\$ <u>UNICEF</u> 400.000 US\$ <u>UNFPA</u></p>

(UNICEF, UNFPA)	Base : AD Cible : AD		organisations des jeunes ; - Ressources humaines peu qualifiées ; - Volontariat déficiente des jeunes	-PTF : Pour l'assistance technique et financière	50.000 US \$
-----------------	-------------------------	--	---	---	--------------

Matrice des résultats / PNUAD (2013-2017)

Axe de coopération 3 : Résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire

Priorités et Objectifs nationaux pour le Développement

Axe 3 de l'INDS (2011-2015) : Réduction de la pauvreté et des vulnérabilités

- Composante/Environnement et gestion des catastrophes : i) lutter contre la dégradation des terres ; ii) préserver la biodiversité ; iii) s'adapter au changement climatique ; iv) renforcer les capacités de prévention du risque et de réponse aux désastres ;

- Composante/Sécurité alimentaire et développement rural : i) assurer la sécurité alimentaire de la population ; ii) développer la production du secteur primaire ;

RESULTATS	Indicateurs Base et Cible	Moyen de vérification	Hypothèses et Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<u>Effet 3.1</u> Les Communautés rurales et les Ecosystèmes sont plus résilients face aux changements climatiques (PNUD, FAO, PAM, OMS)	<u>Indicateurs :</u> 1-Disponibilité d'une étude sur les bonnes pratiques d'adaptation 2- Nombre de bonnes pratiques d'adaptation renforcées 3- Nombre de méthodes, de systèmes et de nouvelles technologies adaptées 4- Nombre d'écosystèmes	-Rapports annuels des Ministère impliqués -Rapports d'études -Rapports d'enquêtes -Rapports d'exécution et de suivi des programmes et projets	<u>Hypothèses :</u> - Engagement et volonté politique -Mise en œuvre des plans et stratégies nationales relatifs à la protection de l'environnement et à l'adaptation des communautés face aux changements climatiques (PANA, PAN, PANE) <u>Risques :</u> - Insuffisance de ressources humaines ;	- <u>Ministère Environnement</u> , - <u>Ministère Eau et Energie</u> - <u>Ministère de l'Agriculture</u> Pour la mise en œuvre des programmes, projets et études d'adaptation aux changements climatiques - <u>Communautés</u> Pour la mobilisation communautaire - <u>ONG locales</u> Pour le plaidoyer et la	<u>Total Effet 3.1 :</u> 15.010.000 US\$ <u>PNUD</u> 6.000.000 US\$ <u>FAO</u> 4.450.000 US \$ <u>PAM</u> 4.500.000 US\$

	(aires marines, systèmes côtiers, zones de pâturages) protégés et gérés durablement		- Manque d'intérêt ou faible implication des communautés - Faible capacité d'absorption de fonds	mobilisation sociale -PTF Pour la mobilisation de ressources additionnelles et l'assistance technique	OMS 20.000 US\$ UNESCO 40.000 US\$
Extrant 3.1.1 Les bonnes pratiques d'adaptation des communautés au changement climatique sont renforcées (PNUD, FAO)	<ul style="list-style-type: none"> ● Indicateur 1 : Disponibilité d'une étude sur les bonnes pratiques d'adaptation <u>Base :</u> 0 <u>Cible :</u> 1 ● Indicateur 2 : Nombre de bonnes pratiques d'adaptation renforcées <u>Base :</u> AD <u>Cible :</u> AD ● Indicateur 3 : Nombre de méthodes, de systèmes et de nouvelles technologies adaptées <u>Base :</u> 3 méthodes adaptées introduites (retenues d'eau, citernes enterrées) <u>Cible :</u> 10 	-Rapports d'étude - Rapports d'exécution de projets	<u>Hypothèses :</u> - Mise en œuvre du PANA - Introduction de nouvelles méthodes, systèmes et technologies adaptées, - Bonnes pratiques d'adaptation mises en oeuvre <u>Risques :</u> - Insuffisance de ressources financières - Faible participation des communautés	- ONG Locales - Communautés - Ministère de Environnement, - Ministère de l'Eau Ministère de l'Agriculture PTF	Total Extrant 3.1.1 : 7.500.000 US\$ <u>PNUD</u> 4.500.000 US\$ <u>FAO :</u> 3.000.000 US\$
Extrant 3.1.2 Les capacités des institutions et des communautés, en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes sont	<ul style="list-style-type: none"> ● Indicateur 1 : Nombre d'écosystèmes (aires marines, systèmes côtiers, zones de pâturages) protégés et gérés durablement <u>Base :</u> 0 <u>Cible :</u> 3 : ● Indicateur 2 : 	- Rapport d'exécution de projets - Rapport de suivi des projets - Rapport de missions de terrain	<u>Hypothèses :</u> Les écosystèmes terrestres et marins sont protégés et gérés de façon durable <u>Risques :</u> - Faible participation des	- Ministère de l'environnement - Ministère de l'agriculture - ONG locales - Communautés	Total Extrant 3.1.2 : 7.510.000 US\$ <u>PNUD :</u> 1.500.000 US\$ <u>PAM :</u>

renforcées (PNUD, FAO, PAM, OMS, UNESCO ¹⁸)	Nombre des bénéficiaires du programme «Vivres contre travail » dans le domaine de l'environnement ¹⁹ <u>Base</u> : 6.500 par an <u>Cible</u> : 10.000 par an		communautés - Insuffisance des ressources humaines		4.500.000 US\$ <u>FAO</u> 1.450.000 US\$ <u>OMS</u> 20.000 <u>UNESCO</u> 40.000 US\$
Effet 3.2 Les structures en charge de la gestion des risques et catastrophes (GRC) sont renforcées et contribuent à la résilience du pays, face aux risques et catastrophes (PNUD, FAO, PAM, OMS, UNFPA, UNESCO)	Indicateurs - Nombre de cadres professionnels formés et affectés au SEGRC - Nombre d'ONG actives dans la GRC - Nombre de plans de contingence sectoriels développés - Disponibilité d'un document portant sur une stratégie de communication relative à la GRC	-Rapports d'activités du SEGRC -Procès verbaux des réunions des Comités interministériel et technique -Rapports des ONG locales	Hypothèses -Engagement politique -Mise en œuvre de la politique de GRC Risques -Insuffisance des ressources financières -Manque d'implication des structures en charge, ainsi que des communautés et des ONG	-Ministère de l'intérieur -Ministère de l'eau -Banque Mondiale -USAID -FEWSNET ²⁰	Total Effet 3.2 : 6.200.000 US\$ <u>PNUD</u> 3.500.000 US\$ <u>FAO</u> 2.250.000 US \$ <u>PAM</u> 250.000 US\$ <u>UNFPA</u> 40.000 US\$ <u>OMS</u> 100.000 US\$ <u>UNESCO</u> 60.000
Extrant 3.2.1 Les structures nationales en charge de la GRC, ainsi que des ONG sont renforcées,	• Indicateur 1 : Nombre de cadres professionnels formés et affectés au SEGRC <u>Base</u> : 3 cadres <u>Cible</u> : 10 cadres	-Rapports d'activités du SEGRC -Procès verbaux des réunions des Comités interministériel et	Hypothèses -Engagement politique - Mise en œuvre de la politique de GRC ; -Implication des ONG locales	-Ministère de l'intérieur et autres Ministères impliquées dans la GRC : Pour planifier le renforcement des structures en charge de la GRC, ainsi	Total Extrant 3.2.1 : 4.970.000 US\$ <u>PNUD :</u>

¹⁸ Il s'agira entre autre de soutenir et contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Homme et la Biosphère (MAB) et à l'utilisation des Réserves de la Biosphère comme sites de démonstration de la promotion d'un tourisme durable

¹⁹ Il s'agit des programmes visant les plantations d'arbres, pépinières et conservation de sols.

²⁰ FEWSNET (Famine Early Warning Systems NETWORK). Il s'agit du réseau mis en place et financé par l'USAID, afin d'alerter le pays en cas de sécheresse, de famine etc.

<p>ainsi que le système de suivi et d'alerte à la sécheresse</p> <p>(PNUD, FAO, PAM, OMS)</p>	<p>● Indicateur 2 : Nombre d'ONG actives dans la GRC <u>Base</u> : 2 <u>Cible</u> : 10</p> <p>● Indicateur 3 : Nombre de réunions tenues par année <u>Base</u> : 0 <u>Cible</u> : 2 par année pour le Comité interministériel, et 6 par année pour le Comité technique</p>	<p>technique</p> <p>-Rapports des ONG locales impliquées dans la GRC</p>	<p><u>Risques</u></p> <p>-Faible implication des responsables -Insuffisance des ressources financières</p>	<p>que des ONG</p> <p><u>-ONG</u></p> <p>Pour s'impliquer dans la GRC et bénéficier du renforcement des capacités</p> <p><u>-FEWSNET</u></p> <p>Pour la collaboration au système de suivi et d'alerte</p> <p><u>-PTF</u></p> <p>Pour l'assistance technique et financière (BM, USAID et d'autres)</p>	<p>3.500.000 US\$</p> <p><u>FAO</u> 1.250.000</p> <p><u>PAM</u> 200.000 US\$</p> <p><u>OMS</u> 20.000 US\$</p>
<p>Extrant 3.2.2</p> <p>Les plans de contingence sectoriels sont développés et intégrés dans le plan national ORSEC</p> <p>(OMS, UNFPA, FAO, PAM, UNESCO)</p>	<p>● Indicateur 1 : Nombre de plans de soutien sectoriels développés <u>Base</u> : 0 <u>Cible</u> : 5</p> <p>● Indicateur 2 : Nombre de simulations conjointes réalisées <u>Base</u> : 0 <u>Cible</u> : 2</p>	<p>-Rapports d'activités des départements sectoriels</p> <p>- Rapport d'activités des institutions impliquées</p> <p>- Rapport d'activités du SEGRC</p>	<p><u>Hypothèse</u></p> <p>- Implication des départements sectoriels</p> <p><u>Risque :</u></p> <p>- Faible intérêt des départements sectoriels ; - Insuffisance des ressources financières</p>	<p><u>- Gouvernement</u></p> <p><u>- Secteurs concernés</u></p> <p><u>- Protection civile</u></p> <p><u>- FEWSNET</u></p> <p>Pour l'élaboration des plans de contingence et leur intégration dans le plan national ORSEC</p>	<p>Total</p> <p>Extrant 3.2.2 :</p> <p>1.160.000 US\$</p> <p><u>UNFPA</u> 20.000 US \$</p> <p><u>FAO</u> 1.000.000</p> <p><u>PAM</u> 50.000 US\$</p> <p><u>OMS</u> 60.000 US\$</p> <p><u>UNESCO</u> 30.000</p>
<p>Extrant 3.2.3</p> <p>Une stratégie de communication portant sur les risques et catastrophes est élaborée et mise en</p>	<p>● Indicateur 1 : Disponibilité d'un document portant sur une stratégie de communication relative à la GRC <u>Base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p> <p>● Indicateur 2 :</p>	<p>- Document de stratégie élaboré</p> <p>- Diffusion des programmes à la RTD</p> <p>- Diffusion des programmes télé et supports écrits dans les établissements scolaires</p>	<p><u>Hypothèses</u></p> <p>-Mise en œuvre de la politique nationale de la GRC ; -Le système de suivi et d'alerte à la sécheresse est renforcé</p>	<p>-Ministère de la Communication</p> <p>- Ministère de l'Intérieur</p> <p>- Ministère de l'éducation</p> <p>- Etablissements scolaires</p> <p>- RTD</p> <p>- FEWSNET</p>	<p>Total</p> <p>Extrant 2.3 :</p> <p>70.000 US\$</p> <p><u>UNFPA</u> 20.000 US \$</p>

œuvre (OMS, UNFPA, UNESCO ²¹)	<p>Nombre de programmes médiatiques produits et diffusés sur support écrits, TV et radio</p> <p><u>Base</u>: 0</p> <p><u>Cible</u> : 10 programmes médiatiques (2 par an, sur 5 ans)</p> <p>● Indicateur 3</p> <p>Système de suivi et d'alerte à la sécheresse</p>		<p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources financières ; - Stratégie de communication inadaptée 		<p><u>OMS</u> 20.000</p> <p><u>UNESCO</u> 30.000</p>
<p>Effet 3.3</p> <p>Les populations vulnérables bénéficiant d'une meilleure Sécurité Alimentaire (FAO, PAM, UNESCO)</p>	<p>● Indicateur 1 :</p> <p>% de la population avec un score de consommation alimentaire acceptable</p> <p><u>Base</u> : 43%</p> <p><u>Cible</u> : 50%</p> <p>● Indicateur 2 :</p> <p>Indice de stratégie de survie</p> <p><u>Base</u> : 52%</p> <p><u>Cible</u> : 32%</p>	<p>- Evaluation de la SA (EFSA)</p> <p>- FSMS</p>	<p><u>Hypothèses</u></p> <p>Mise en œuvre de la politique de la SA</p> <p><u>Risques</u> :</p> <p>Insuffisance des ressources financières</p>	<p>- Ministère de l'agriculture</p> <p>- Société Djiboutienne de Sécurité Alimentaire (SDSA)</p> <p>- ONGs locales</p> <p>- Coopératives agricoles</p> <p>- Communautés</p> <p>- PTF</p>	<p>Total Effet 3.3 :</p> <p>11.520.000 US\$</p> <p><u>FAO</u> 6.500.000 US\$</p> <p><u>PAM</u> 5.000.000 US\$</p> <p><u>UNESCO</u> 20.000 US\$</p>
<p>Extrant 3.3.1</p> <p>Les capacités de production agricole, pastorale et halieutique sont améliorées (FAO, PAM, UNESCO²²)</p>	<p>● Indicateur 1 :</p> <p>Volume de production nationale</p> <p><u>Base</u> : AD</p> <p><u>Cible</u> : AD</p> <p>● Indicateur 2 :</p> <p>Taux de couverture sanitaire du cheptel</p> <p><u>Base</u> : 20%</p> <p><u>Cible</u> : 50%</p> <p>● Indicateur 3 :</p>	<p>-Rapport d'activités du Ministère de l'agriculture</p> <p>-Rapport de suivi de projets</p> <p>-Rapport de mission de terrain</p>	<p><u>Hypothèses</u></p> <p>Mise en œuvre de la politique de la SA</p> <p><u>Risques</u> :</p> <p>Insuffisance des ressources financières</p>	<p>- <u>Ministère de l'agriculture</u> : Pour la mise en œuvre de la politique de la production agricole, pastorale et halieutique</p> <p>- <u>la SDSA, les ONGs locales, les Coopératives agricoles, ainsi que les Communautés</u> : Pour la contribution dans</p>	<p>Total Extrant 3.3.1 :</p> <p>9.520.000 US\$</p> <p><u>FAO</u> 5.000.000 US\$</p> <p><u>PAM</u> : 4.500.000 US\$</p>

²¹ L'UNESCO mettra en place des indicateurs scientifiques relatifs au système d'alerte précoce et de les renseigner en fonction des connaissances endogènes, en partenariat avec FEWSNET

²² L'UNESCO renforcera notamment les capacités en Sciences et Ingénierie des cadres universitaires et des techniciens, hommes et femmes, impliqués dans le développement agricole et pastoral, ainsi que dans le développement de la pêche et des ressources halieutiques.

	<p>Nombre de cadres universitaires et techniciens agricoles formés en science et ingénierie agricoles <u>Base</u> : 10 <u>Cible</u> : 25</p> <p>● Indicateur 4 : Intégration du « Codex alimentarius » dans la législation nationale <u>Base</u> : Codex non intégré <u>Cible</u> : Codex intégré</p> <p>● Indicateur 5 : Nombre d'agriculteurs bénéficiant du programme « Vivres contre travail » <u>Base</u> : 7.500 <u>Cible</u> : 10.000</p>	<p>-Rapport d'ateliers de formation des cadres universitaires et techniciens agricoles formés</p> <p>- « Codex alimentarius » intégré dans la législation nationale</p>		<p>l'amélioration de la production agricole, pastorale et halieutique</p> <p><u>Les PTF</u> : Pour l'assistance technique et la mobilisation des ressources additionnelles</p>	<p><u>UNESCO</u> 20.000 US\$</p>
<p>Extrant 3.3.2 Les capacités des institutions en charge de la Sécurité Alimentaire sont renforcées (FAO, PAM)</p>	<p>● Indicateur 1 : Nombre d'institutions disposant d'outils adéquats <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : 6</p> <p>● Indicateur 2 : Nombre d'évaluation de la sécurité alimentaire menée par année <u>Base</u> : 1 <u>Cible</u> : 1</p> <p>● Indicateur 3 : Nombre de staffs formés en Sécurité alimentaire <u>Base</u> : AD <u>Cible</u> : AD</p> <p>● Indicateur 4 : Nombre de bulletins de suivi de la Sécurité Alimentaire produits par année <u>Base</u> : 4</p>	<p>-EFSA, FSMS et cartes IPC disponibles</p> <p>-Rapports d'activités du PAM</p> <p>- Rapport d'activités des institutions impliquées</p> <p>-Rapports d'évaluation des ateliers de formation des cadres universitaires impliqués dans le développement agricole et celui de la pêche</p>	<p><u>Hypothèses</u> : Les institutions en charge de la SA disposent d'outils adéquats pour assurer la SA</p> <p><u>Risques</u> : Insuffisance des ressources financières</p>	<p>- <u>Ministère de l'agriculture</u> : Pour la programmation des ateliers de renforcement de capacités des institutions en charge de la SA</p> <p>- <u>PTF</u> Pour l'assistance technique et la mobilisation des ressources financières additionnelles</p>	<p>Total Extrant 3.3.2 : 2.000.000 US\$</p> <p><u>FAO</u> 1.500.000 US\$</p> <p><u>PAM</u> : 500.000 US\$</p>

	<p><u>Cible</u> : 6</p> <p>● <u>Indicateur 5</u> :</p> <p>Nombre de cartes IPC produites dans l'année pour l'analyse de la sécurité alimentaire</p> <p><u>Base</u> : 0</p> <p><u>Cible</u> : 2</p>				
--	---	--	--	--	--

ANNEXE 4 : Calendrier de suivi et évaluation du PNUAD (2013-2017)

<u>PNUAD (2013-2017)</u>		2013				2013				2015				2016				2017			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Activités de suivi et évaluation de l'équipe pays des NU	Enquêtes²³, Etudes																				
	Système de suivi et évaluation²⁴																				
	Evaluations																				EF²⁵
	Examens²⁶		X				X				X				X				X		
Référence de planification	Dates d'évaluation				X				X				X				X				X
	Développement des capacités en matière de suivi et évaluation																				
	Utilisation des informations²⁷	X				X				X				X				X			
	Activités des partenaires²⁸	X				X				X				X				X			

²³ Beaucoup d'indicateurs relatifs à la situation de base dans la matrice du PNUAD ne sont pas renseignés. Autrement dit, des enquêtes devront être réalisées en fin d'année 2012 ou en début d'année 2013 telles que : EDAM, MICS, EDSF/PAPFAM, ou autres études et enquêtes selon les besoins, du moins pour renseigner tous les indicateurs manquants.

²⁴ Compte tenu des faiblesses importantes constatées au sein de plusieurs départements sectoriels en ce qui concerne leur dispositif de suivi évaluation, il s'agira de renforcer les capacités en la matière de tous les départements concernés par la mise en œuvre du PNUAD et ce de la première année du cycle. Il s'agira également de mettre en place un système de suivi et évaluation efficace, pertinent et surtout fonctionnel, voire opérationnelle

²⁵ Évaluation finale (EF) : il s'agira de procéder à une évaluation visant à mesurer la pertinence, l'efficacité, l'impact et la viabilité de la contribution du SNU. L'évaluation doit être crédible, indépendante, impartiale, transparente et utile.

²⁶ Le PNUAD (2013-2017) devra être examiné annuellement avec le Gouvernement et aligné sur l'examen du Plan national pour le développement ou (INDS/2011-2015) le cas échéant

²⁷ Il s'agira de recueillir toutes les informations nécessaires et suffisantes au départ, dès le lancement du PNUAD, puis chaque année, utiliser les informations des évaluations des examens et évaluations

²⁸ Il s'agira de programmer des réunions périodiques (au moins 1 fois par an) avec les partenaires techniques et financiers (PTF) mais aussi avec la société civile et le secteur privé contribuant à la mise en œuvre du PNUAD, pour partager les informations, ainsi que les résultats des évaluations annuelles du PNUAD.